BRIE PICARDIE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

www.ca-briepicardie.com

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie compte au 30 juin 2023 :

- 207 agences de Proximité
- 1 agence Gestion de la Relation à Distance
- 2 agences Crédit Agricole En Ligne
- 3 agences Courtiers
- 1 agence Habitat à distance
- 3 agences Banque Privée
- 5 Centres d'Affaires Entreprises
- 3 agences Collectivités Publiques
- 3 Centres d'Affaires Professionnels de l'Immobilier
- 2 pôles Institutionnels et Associations
- 3 équipes de conseillers mobiles Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Front Office Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Allocation d'Actifs et Gestion Conseillée
- 1 Banque d'Affaires
- 1 agence Evènements de la Vie

- 85 Caisses Locales
- 18 Administrateurs de la Caisse Régionale
- 860 Administrateurs de Caisses Locales
- Près de 427 000 Sociétaires

- Plus de 1,1 million de clients

SOMMAIRE

1. Examen de la situation financière et du résultat au 30 juin 2023 4

1.1 La situation économique 5

1.1.1 Environnement économique et financier global 5

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché 7

1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice 10

1.1.4 Les faits marquants 10

1.2 Analyse des comptes consolidés 10

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale 10

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale 11

1.2.3 Résultat consolidé 11

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres 12

1.2.5 Activité et résultat des filiales 13

1.3 Analyse des comptes individuels 15

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle 15

1.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle 15

1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle 16

1.4 Capital social et sa rémunération 16

1.5 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR 17

1.6 Informations diverses 17

1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 30/03/2023 17

1.6.2 Calendrier des publications des résultats 17

2. Facteurs de risques et informations prudentielles 18

2.1 Informations prudentielles 19

2.2 Facteurs de risques 19

2.2.1. Risques de crédit et de contrepartie 19

2.2.2. Risques financiers 21

2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes 24

2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue 26

2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale 29

2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole 30

2.3 Gestion des risques 32

2.3.1 Risques de crédit 32

2.3.2 Risques de marché 37

2.3.3 Gestion du bilan 39

2.3.4 Risques opérationnels 42

2.3.5 Risques juridiques 42

2.3.6 Risques de non-conformité 43

3. Comptes consolidés 44

4. Rapport des commissaires aux comptes 99

5. Attestation du responsable de l'information financière 103

6. Glossaire 105

1. Examen de la situation financière et du résultat au 30 juin 2023

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Premier semestre 2023

Au cours du premier semestre, dans les grandes économies développées, l'inflation a poursuivi son repli tout en restant élevée (notamment l'inflation sous-jacente) et les resserrements monétaires se sont poursuivis. Les ressorts de la reprise post-covid ont continué de se détendre et les rythmes de croissance se sont infléchis. Si des récessions violentes ont pu être évitées, cela tient notamment aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme d'une épargne privée encore abondante (bien qu'entamée) et de marchés du travail assez résistants.

Inflation : repli de l'inflation totale, résistance de l'inflation sous-jacente

Les chaînes de valeur, congestionnées au sortir de la pandémie de covid par le redémarrage très net de la demande face à une offre contrainte, et les marchés de matières premières, bouleversés par la guerre en Ukraine, se sont progressivement normalisés. Les cours des matières premières énergétiques, industrielles et alimentaires mais aussi les coûts de transport se sont affaissés. A titre d'illustration, fin juin 2023, les prix du pétrole, du minerai de fer, du blé et du fret maritime affichaient des baisses respectives sur un an de près de 34%, 7%, 21% et 50%. Cette désinflation en amont a permis un repli, rapide et largement mécanique, de l'inflation totale.

Aux États-Unis, après le pic de juin 2022 à 9%, la hausse des prix sur un an est passée à 6,4% en décembre puis à 3% en juin ; après avoir atteint un pic à 6,5% en mars 2022, l'inflation sous-jacente s'élève encore à 4,8% en juin. En zone euro, après avoir culminé en octobre 2022 (10,6%), l'inflation s'est repliée à 9,2% en décembre pour se situer à 5,5% en juin. Après avoir atteint un pic de 5,7% en mars 2023, l'inflation sous-jacente ne se replie que très lentement (5,4% en juin). L'inflation sous-jacente résiste en raison de la diffusion des hausses de coûts subies en amont à l'ensemble des prix et du dynamisme de la consommation de services prenant le relais de celle des biens, sans qu'une boucle prix-salaires ne puisse être incriminée malgré la bonne tenue du marché du travail.

Croissance : plus robuste qu'anticipée mais en nette décélération

Aux **États-Unis**, bien qu'elle n'ait cessé d'être révisée à la hausse, la croissance s'est encore légèrement repliée (en rythme trimestriel annualisé, 2% au premier trimestre contre 2,6% et 3,2%, respectivement, au quatrième et au troisième trimestres 2022). À la vigueur de la consommation (croissance de +4,2% sur le trimestre, et contribution à la croissance de 2,8 points de pourcentage, pp) s'opposent la performance médiocre de l'investissement productif (contribution quasiment nulle) et la poursuite de la contraction de l'investissement résidentiel (-4%, en recul pour le huitième trimestre consécutif soit une chute cumulée de 22% entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2023). Enfin, les variations de stocks ont été le principal frein à la croissance du premier trimestre avec une contribution de -2,1 pp. Cette décélération reflète ainsi le fort mouvement de déstockage et le ralentissement de l'investissement. Si les bénéfices des entreprises chutent fortement pour le deuxième trimestre consécutif, la situation financière des ménages s'améliore : après sept trimestres consécutifs de baisse du pouvoir d'achat, le revenu disponible réel affiche une croissance de 2,9%. Le taux d'épargne (4,3%) se redresse légèrement mais, depuis mi-2021, il est inférieur à sa moyenne pré-covid (7,9%, 2017-2019). Enfin, le marché du travail résiste au ralentissement : depuis mars 2022, le taux de chômage fluctue entre 3,4% et 3,7% et se situe à 3,6% en juin.

Dans la **zone euro**, le ralentissement est également marqué : la croissance du PIB est ainsi passée (en variation sur un an) de 1,8% au quatrième trimestre 2022 à 1% au premier trimestre 2023. Au cours de celui-ci, l'activité s'est de nouveau repliée de 0,1% (en variation trimestrielle), tirée à la baisse par la croissance allemande (-0,3%) enregistrant également deux trimestres consécutifs de repli. Bien que la demande intérieure ait encore fourni une contribution négative à la croissance (de -0,3 point), celle-ci s'est modérée par rapport au trimestre précédent (-1,2 point). La consommation des ménages a connu un deuxième trimestre de recul (-0,3%), mais moindre qu'au précédent (-1%), l'inflation s'étant assagie par rapport au pic du quatrième trimestre 2022. L'investissement s'est redressé (+0,6%, après -3,5%) mais sa croissance est restée modeste. La contribution positive des échanges extérieurs à la croissance est, une fois de plus, due à un repli plus marqué des importations que des exportations.

La phase d'expansion soutenue donc touche à sa fin, comme le signalent plusieurs indicateurs, notamment dans le secteur manufacturier. Mais l'affaiblissement de l'activité dans l'industrie ne s'est pas encore traduit par une montée des défaillances d'entreprises. Leur nombre reste relativement faible dans l'ensemble de l'économie. Enfin, à 6,5% en mai 2023, le taux de chômage est stable sur un mois mais en léger recul sur un an (6,7% en mai 2022).

En **France**, après un net freinage au second semestre 2022, la croissance a résisté : elle est restée positive en début d'année (0,2% au premier trimestre 2023). Cette apparente robustesse masque cependant la faiblesse de la demande intérieure. Au premier trimestre, si la croissance a été soutenue par l'amélioration des échanges extérieurs, la consommation des ménages n'a pas rebondi. Après s'être contractée au quatrième trimestre 2022, elle s'est révélée seulement stable au premier trimestre 2023 et toujours inférieure à son niveau pré-pandémie. La consommation de biens est en net repli, pénalisée notamment par la consommation de biens alimentaires (l'inflation des biens alimentaires était encore de 13,7% sur un an en juin après avoir atteint 15,9% en mars). L'investissement des ménages s'est également nettement replié pour le troisième trimestre consécutif. Enfin, le resserrement monétaire commence à affecter l'investissement des sociétés non-financières, en recul pour la première fois depuis le troisième trimestre 2021.

Poursuite des resserrements monétaires et des hausses de taux d'intérêt

Depuis le début de l'année 2022, les banques centrales n'ont cessé d'affirmer la priorité donnée à la lutte contre l'inflation. La Réserve Fédérale et la BCE se sont ainsi lancées dans des politiques de remontée agressive et déterminée de leurs taux directeurs. Depuis mars 2022 aux Etats-Unis et juillet 2022 dans la zone euro, ils ont ainsi été relevés de respectivement 500 et 400 points de base (pb) pour se situer à 5,25% (borne haute des *fed funds*) et 4% (taux de refinancement) début juillet 2023.

En sympathie avec les resserrements monétaires, les échéances courtes de la courbe des rendements (taux de swap deux ans ou souverains) se sont vigoureusement redressés. En revanche, les rendements sur les échéances longues (taux 10 ans) ont moins « grimpé » en raison : de la nature de l'inflation, censée relever plus d'un choc que de l'installation durable sur un rythme plus soutenu ; des craintes de ralentissement ; de la détermination des banques centrales à voir l'inflation converger vers leurs cibles. **Les courbes de taux d'intérêt se sont donc inversées**. En début d'année, pariant sur une reprise vigoureuse en Chine consécutive à l'abandon de la stratégie zéro-covid et tablant sur l'idée d'un « pivot » monétaire proche (fin prochaine de la hausse des taux directeurs suivie rapidement d'une baisse), les marchés actions ont affiché de belles performances.

Ces mouvements ont cependant été brièvement interrompus en mars lorsque le resserrement monétaire américain a fait ses premières victimes bancaires aux États-Unis (la plus emblématique étant la faillite de la Silicon Valley Bank)[1] suivie d'une réplique en Europe provoquée par les déboires de Crédit suisse. Ces deux événements ont remis au premier plan les questions de stabilité financière suscitant un rebond transitoire de l'aversion au risque (baisse des actions et des taux souverains « sans risque », écartement des primes de crédit) et des anticipations d'assouplissement monétaire rapide. Les banques centrales ont cependant réaffirmé la priorité accordée à l'inflation et la nécessité de traiter les sources d'instabilité financière à l'aide d'outils *ad hoc*. La *Fed* a dévoilé un nouvel instrument de politique monétaire pour aider les banques à faire face à d'éventuels besoins de liquidités[2]. Puis elle a poursuivi, tout comme la BCE, son resserrement monétaire. Après, un mois de mars agité, les marchés sont redevenus plus « sereins ».

Au 30 juin 2023, les taux souverains américains à 2 et 10 ans se situent à 5,0% et 3,9% en hausse d'environ, respectivement, 200 et 80 pb sur un an (+50 et -2 pb sur le premier semestre 2023). Les taux souverains allemands à 2 et 10 ans atteignent 3,2% et 2,4% en hausse de, respectivement, 270 et 100 pb sur un an (+50 et -20 pb sur le premier semestre). Malgré l'arrêt du programme d'achats d'obligations de la BCE dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) et les importantes échéances de TLTRO fin juin, les primes de risque acquittées par les pays *non core* ou *semi core* ne se sont pas écartées, contrairement à ce qui pouvait être craint. Au 30 juin, les *spreads* de la France et de l'Italie se situent autour de 55 et 170 pb contre Bund (soit des baisses respectives d'environ 5 et 35 pb depuis le début de l'année). Par ailleurs, les marchés actions ont affiché de fortes hausses : les indices S&P 500, Eurostoxx 50 et CAC 40 progressent, respectivement, de 16%, 14% et 12% au cours du premier semestre. Au cours de la même période, l'euro (à 1,09 contre dollar) s'est apprécié de 2,2%.

Enfin, le taux du livret A a été relevé de 2% (niveau auquel il était depuis août 2022) à 3% en février 2022. Mi-juillet, il a été décidé de le maintenir à 3% jusque début 2025.

Perspectives

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a mieux absorbé qu'il n'était redouté les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a mieux résisté qu'anticipé. L'inflation sous-jacente également.

La décélération de l'activité est néanmoins à l'œuvre comme l'indiquent les enquêtes suggérant un ralentissement mondial généralisé. Développer un scénario de décélération sans effondrement suppose une décrue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Environnement international

Aux **États-Unis**, des fissures apparaissent : elles se creusent à mesure que les effets répressifs du resserrement monétaire et financier se font sentir. L'investissement résidentiel s'est ainsi déjà fortement ajusté, l'investissement productif devrait à son tour se contracter. Après avoir entamé leur réserve d'épargne et recouru au crédit, les consommateurs, qui ont assuré la résistance de la croissance, pourraient se montrer moins confiants et moins prodigues. Si une tenue meilleure qu'anticipé de l'emploi peut autoriser un atterrissage en douceur, le risque d'une récession continue de planer sur le second semestre : une récession modérée qui conduirait la croissance moyenne vers 1,2% en 2023, puis à seulement 0,7% en 2024. Ce ralentissement, finalement naturel, se fonde sur une hypothèse de poursuite du repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui atterriraient en fin d''année 2023 aux alentours de, respectivement, 3,2% et 3,6%, avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Le risque pesant sur ce scénario est celui d'une inflation plus tenace que prévu conduisant à un scénario monétaire plus agressif qu'anticipé.

Loin de la reprise espérée, la **Chine** peine à retrouver sa dynamique. Une crise de confiance profonde des ménages (crainte du chômage, épargne de précaution) et les turbulences irrésolues du marché immobilier continuent de justifier l'atonie de la demande interne. Celle-ci se traduit par une faiblesse telle de l'inflation que la déflation menace. Or, les autorités chinoises ne peuvent ignorer que la reprise ne tient pas ses promesses mais elles manquent d'outils de relance adaptés, propres à stimuler la consommation. La cible annuelle de croissance que les autorités avaient annoncée « autour de 5% » avec prudence devrait être atteinte (effets de base favorables) mais les doutes portent sur l'aptitude de la Chine à maintenir ce rythme.

Zone euro dont France

Dans la **zone euro**, fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,5% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario retient une croissance modeste, de 0,6% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel. **Le repli (avéré et prévu) du rythme de croissance est assez brutal : il n'est pas annonciateur d'une récession mais, plutôt, d'une « normalisation » des comportements**.

Les facteurs de soutien, à l'appui de ce scénario de normalisation, demeurent. Les défaillances d'entreprises restent, en effet, en nombre encore relativement faible, et circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique) ; le marché du travail est résilient ; la profitabilité des entreprises est « acceptable », les entreprises ayant, dans certains secteurs, restauré leurs marges à la faveur de la hausse des prix. Par ailleurs, le repli attendu de l'inflation devrait limiter l'affaiblissement de l'activité : la consommation bénéficierait de l'amélioration des revenus réels mais aussi de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de ce surplus ait déjà été transformé en actifs immobiliers et financiers non liquides. Enfin, l'investissement hors logement devrait se maintenir grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. **Les risques sont néanmoins majoritairement baissiers** : on peut notamment craindre un durcissement des conditions de crédit (qui pourrait faire basculer la croissance de la normalisation à une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Contrairement à certains pays européens, la **France** a pu éviter une récession technique en début d'année. Mais les moteurs de la croissance se « grippent ». En raison de l'inflation, la consommation des ménages a déjà reculé ; l'augmentation des taux d'intérêt destinée à contrer l'inflation pèse sur l'investissement des ménages et contribuera au ralentissement de l'investissement des sociétés non-financières. La croissance devrait nettement fléchir en 2023 passant de 2,5% en 2022 à 0,6%. En 2024, une lente reprise pourrait s'amorcer et la croissance s'élèverait à 1%.

Politique monétaire et taux d'intérêt

Si l'inflation totale a déjà enregistré une nette baisse, largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives.

[1] Banque régionale spécialisée sur le financement de start-up et d'entreprises de la Tech, des secteurs qui ont rencontré des difficultés à lever des fonds dans un contexte de resserrement monétaire et qui consomment beaucoup de « cash ». Pour faire face aux retraits de ses clients, SVB a dû vendre 21 milliards de dollars d'obligations américaines et enregistré une perte de 1,8 milliard de dollars, les obligations ayant perdu de la valeur sur le marché secondaire en raison de la remontée des taux d'intérêt. Peu capitalisée et faisant face à des moins-values potentielles sur son portefeuille de titres, SVB a lancé une augmentation de capital qui a échoué. Cela a conduit à un « bank run » (retraits massifs de la part de ses clients) auquel la banque n'a pu faire face, précipitant sa faillite. En outre, du fait de sa relativement petite taille, la banque a bénéficié de l'allègement de la réglementation bancaire permise par l'administration Trump : les pertes potentielles et la faible capitalisation de la banque n'avaient donc pas été détectées en amont.

[2] Facilité de prêts jusqu'à un an en échange de collatéraux (comme des US Treasuries) valorisés non pas à leur valeur de marché mais à leur valeur nominale. Cela supprime le risque de pertes non réalisées qui peuvent se matérialiser brutalement quand une banque est forcée de céder des actifs (comme ce fut le cas avec SVB).

Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient ensuite s'engager lentement sur la voie d'un repli modeste.

Après dix hausses de taux consécutives totalisant 500 points de base, la **Réserve fédérale** a opté en juin pour le statu quo (borne haute de la fourchette des *Fed funds* à 5,25%) tout en indiquant que de nouvelles hausses pourraient intervenir et en livrant un *dot plot*[3] suggérant un resserrement supplémentaire de 50 points de base (pb), une projection agressive. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb, comme le suggère le marché. Les *Fed Funds* pourraient ainsi atteindre leur pic à l'été (borne haute à 5,50%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La **BCE** devrait conserver une politique monétaire restrictive, voire très restrictive, au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est trop lente et sa convergence vers la cible loin d'être acquise. La BCE devrait donc remonter ses taux à deux reprises (en juillet et en septembre, portant le taux de dépôt à 4%) tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP ; poursuite du remboursement des TLTRO jusque fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le désancrage des anticipations d'inflation et la sur-réaction des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des *spreads* souverains intra zone euro est limité. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel ; notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025. Les taux américain et allemand à dix ans sont attendus aux alentours de, respectivement, 3,75% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Les *spreads* par rapport au Bund seraient de 65 pb pour la France et 200 pb pour l'Italie fin 2023. Enfin, notre scénario table sur un euro à environ 1,10 dollar fin 2023.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

1.1.2.1 Pour les particuliers

En 2023, la Caisse Régionale poursuit l'accompagnement de ses clients dans un contexte financier toujours marqué par la hausse des taux et de l'inflation

Ce contexte de taux a offert des opportunités d'investissement pour nos clients épargnants grâce à une gamme de DAT et de solutions d'épargne Boosté qui permettent de récompenser la fidélité des clients qui rapatrient leurs avoirs externes dans nos livres**.**

Il convient également de souligner l'attrait pour nos clients des nouvelles obligations mises en marché (éligibles aux contrats d'assurance vie et aux enveloppes titres) dont les taux attractifs permettent à nos clients d'améliorer le rendement de leur contrat tout en offrant une garantie du capital à échéance.

Pour accompagner également nos clients sur les enjeux de diversification et leur recherche de solutions d'épargne durable, la Caisse Régionale a déployé au cours du second trimestre un nouveau questionnaire client qui s'intègre dans la démarche conseil « Trajectoires Patrimoine » et qui permet de recueillir les préférences ESG de nos clients.

Crédit à la consommation : un semestre marqué par une optimisation des parcours digitaux et un accompagnement sur-mesure pour nos clients

Ce début d'année est marqué par une forte inflation qui entraîne une concentration sur les besoins primaires et dépenses essentielles. Dans ce contexte, la production de crédit à la consommation recule de 21% par rapport à la production de 2022.

Ce premier semestre a néanmoins été marqué par un nouveau dispositif visant à contacter en amont nos clients présentant des premiers signes de difficultés financières en mettant en avant les options de souplesses spécifiques à nos contrats.

La Caisse Régionale continue également à optimiser ses parcours digitaux. Depuis le mois de mai, nos clients équipés d'un crédit renouvelable ont désormais la possibilité de gérer en totale autonomie le bon fonctionnement de leur contrat : intégration du justificatif pour la vérification triennale de solvabilité, modification du jour d'échéance et vision sur les opérations effectuées au cours des 6 derniers mois.

Prêt Habitat : un marché au ralenti sur ce premier semestre

Dans la continuité de la fin d'année 2022, le premier semestre 2023 s'illustre par une production de nouveaux crédits en retrait par rapport aux années précédentes. La hausse des taux, conjuguée à des règles plus strictes d'éligibilité au crédit imposées par le HCSF expliquent ce ralentissement.

Dans ce contexte difficile, la Caisse Régionale se mobilise néanmoins pour préparer les enjeux de demain : l'habitat performant. Une première brique du dispositif a été ouverte en mai 2023 avec le site « J'écorénove », qui permet d'informer et de sensibiliser nos clients à la rénovation énergétique.

En complément, des conseillers ont également été formés spécifiquement pour co-construire un projet de rénovation cohérent et apporter une réelle valeur ajoutée à nos clients. L'évolution forte de près de 60% de la production d'éco-PTZ conforte notre positionnement sur ce marché et nous incite à continuer nos travaux pour aller plus loin au prochain semestre.

Une conquête dynamique

Notre offre de parrainage s'est enrichie avec un mode de recommandation épargne pour attirer de nouveaux clients épargnants.

Les nouveaux clients peuvent bénéficier d'une prime de bienvenue épargne de 80€ en cas de versement de 1 000€ minimum sur un nouveau contrat d'assurance vie, plan d'épargne en actions ou plan d'épargne retraite.

Dans ce contexte, depuis le 1er janvier, la Caisse Régionale a enrôlé plus de 11 000 nouveaux parrains et réalisé près de 5 000 entrées en relations recommandées.

Un usage de la banque au quotidien toujours plus orienté vers le confort du haut de gamme

Fidèle à notre volonté de proposer une expérience de banque au quotidien complète, ce semestre a permis de développer notre parc d'offres groupées. Conjuguant services différenciant et cartes bancaires, ces packages ont connu une forte croissance sur le 1er semestre 2023. Ce sont d'ailleurs leurs versions « haut de gamme » et « très haut de gamme » qui se sont le plus développées. A noter que le nouveau parcours digital connaît un beau succès.

Dans le sillage de ces offres packagées, on note une progression de notre stock de cartes, avec encore un fort développement sur les cartes Premium et Super Premium. Cette recherche de confort se décline enfin au niveau du mode de paiement, avec une progression du parc de cartes à débit différé.

[3] Diagramme à points : graphique sur lequel figurent les projections de taux directeur de chaque membre du FOMC (Federal Open Market Committee). Les points/projections reflètent ce que chaque membre pense être le niveau approprié du taux des fonds fédéraux à la fin des trois prochaines années et à long terme.

Enfin, la souplesse des modes de paiement s'étend aux supports, où le paiement mobile a plus que doublé, tant via Apple Pay que sur notre application Paiement Mobile.

ZOOM SUR LE MARCHE DES JEUNES (0-30 ans)

Equipement et fidélisation des jeunes

Très actif sur ce segment, nous avons dès le mois d'avril lancé une opération de communication auprès des parents de mineurs de 12 à 17 ans avec pour objectif de les accompagner sur leur 1ère épargne ou 1ère carte. Cette campagne a permis la naissance d'une nouvelle page digitale dédiée à l'épargne des mineurs avec le comparateur de l'épargne mineurs et également la prolongation de l'offre Mozaic gratuite la première année et sans frais à l'étranger.

Dans le même temps pour les 18 à 30 ans, nous sommes allés au contact des étudiants dans le cadre d'animation autour de Globe-trotter, notre offre dédiée aux jeunes et aux voyageurs. Présent sur les campus d'Unilasalle Amiens et Beauvais, ce sont près de 2 500 étudiants qui ont découvert, autour d'une animation ludique, nos solutions d'accompagnements.

L'épargne Financière mise en avant

Toujours dans notre vocation de répondre aux préoccupations des jeunes, l'offre investore s'est adaptée aux jeunes et est devenue « investore jeunes 18/30 ans » avec pour ambitions d'initier ce segment de clients aux marchés financiers et de leur donner la possibilité de le faire à moindre frais.

Avec cette offre et l'application CA Bourse, la Caisse Régionale est ainsi positionnée comme partenaire de référence pour les jeunes actifs souhaitant investir en bourse.

Pour faire découvrir le marché financier et notre nouvelle offre, c'est par le biais d'un jeu « boursier » que le lancement a eu lieu. Les jeunes clients du Crédit Agricole Brie Picardie ont eu l'occasion de s'inscrire gratuitement à la gestion d'un portefeuille de titres fictif avec pour objectif de le faire fructifier au mieux durant un mois. Au total, ce sont 2 318 joueurs qui se sont inscrits entre le 5 et le 30 juin pour tenter de remporter un des lots mis en jeu.

Etre en soutien de tous les jeunes étudiants

Comme en 2022, nous continuons d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets. Avec le contexte économique de ce premier semestre et les tendances haussières, nous avons décidé de limiter la hausse du taux de nos prêts étudiant et apprenti à 2% TAEG. Nous renouvelons également la possibilité de réaliser un prêt étudiant BPI, pour nos étudiants n'ayant pas de garant et la Caisse Régionale prend en charge 100€ sur le coût de la garantie BPI quelle que soit la durée du prêt.

Nous avons accompagné 205 clients ayant fait un prêt étudiant, 59 clients ayant fait un prêt apprenti et 11 ayant fait un prêt étudiant avec la garantie de la BPI, ce qui représente une légère hausse par rapport à 2022.

Etre présent en tant qu'assureur dès la prise d'autonomie de nos Jeunes !

Depuis ce début d'année, nous avons pour volonté de nous positionner comme l'Assureur du premier logement des étudiants et jeunes actifs locataires, avec la mise en place d'une nouvelle formule « Jeune ». En substitution de la formule « Etudiant », elle permet de s'adresser au plus grand nombre en élargissant son périmètre à des jeunes de 18 à 30 ans qui peuvent avoir des besoins identiques, tout en préservant leur budget. Elle apporte une réelle solution pour tous les jeunes et reprend les fondamentaux d'une Assurance Habitation :

- Répondre aux obligations d'assurance des locataires sans renoncer aux essentiels
- Apporter une offre simple dans sa conception
- Maintenir un très haut niveau de satisfaction dans la gestion des sinistres, avec le souci d'être présent dans les coups durs
- Proposer un tarif unique et attractif de seulement 6€ /mois, avec la possibilité de prendre une option vol pour 3€ / mois
- Permettre l'accès sur tous les canaux de distribution et le self-care

Afin d'assurer son lancement deux temps forts ont été mis en place, appuyés d'un dispositif de communication national : de février à mars et de juin à juillet afin d'ancrer la notoriété de l'offre.

1.1.2.2 Pour les agriculteurs

Après un début d'année plutôt sec, la pluie a fait son retour en mars venant combler le déficit hydrique engendré et même perturber l'implantation des cultures de printemps.

L'année 2023 voit le contexte inflationniste se détendre sur les matières premières agricoles, l'énergie et l'engrais. Cette baisse prononcée des cours des produits agricoles couplée aux coûts des intrants élevés en début de campagne va venir impacter négativement la marge brute des exploitations agricoles sans pour autant créer de véritable effet de ciseau.

Dans un contexte de taux haussiers, notre Caisse Régionale a souhaité réaffirmer sa présence et son soutien auprès des Jeunes Agriculteurs en lançant un prêt « Renouvellement des générations en Agriculture ». Ce financement à taux bonifié destiné aux installations vient compléter l'offre JA by CA et ainsi renforcer notre collaboration avec les Jeunes Agriculteurs du territoire.

Pour favoriser la transition énergétique et accélérer sur l'accompagnement des projets photovoltaïques, le Crédit Agricole Brie Picardie a souhaité élargir l'offre de crédit AGILOR aux financements des centrales photovoltaïques. Cette décision va se traduire par la signature de plusieurs conventions avec des installateurs sélectionnés intervenant sur le territoire de la Caisse Régionale.

1.1.2.3 Pour les professionnels

Des solutions pour rémunérer la trésorerie des entrepreneurs et placer leurs excédents

En lien avec la remontée des taux, le Crédit Agricole Brie Picardie a développé une gamme de produits pour rémunérer au mieux la trésorerie des clients entrepreneurs. Que ce soit via le Compte Excédent de Trésorerie ou une gamme de Dépôts A Termes, fixes, variables ou indexés, nous proposons à nos clients une rémunération adaptée à la durée de placement souhaitée.

Des solutions d'encaissement simples et innovantes

Pour permettre à nos clients, professionnels et associations, d'encaisser leurs règlements en toute simplicité, nous avons enrichi notre gamme de TPE d'un nouveau service : Up2Pay Mobile sans boîtier. Le principe : nos clients peuvent désormais encaisser leurs règlements via leurs smartphones, en appliquant la carte bancaire de leurs clients au dos de leurs smartphones.

Il est également possible de coupler cette solution à un boîtier d'encaissement sans fil, rechargeable et connecté au réseau du smartphone lié.

Le digital pour accompagner les projets de nos clients

De plus en plus de clients accèdent à des financements en self care grâce à un système de pré attribution.
Pour des financements d'investissement jusqu'à 50 000€, en toute autonomie, ils accèdent dans leur espace sécurisé à un formulaire de demande, puis sous 48 heures peuvent signer leur contrat de prêt.

Accompagner les créateurs d'entreprise et faciliter le quotidien des entrepreneurs

La création d'entreprise en France est très dynamique : chaque année, depuis 3 ans, plus d'un million d'entreprises sont créées. Le groupe Crédit Agricole a développé Propulse, qui permet à chaque créateur de bénéficier d'outils gratuits pour réaliser un business plan, une étude de marché ainsi que des guides détaillés sur des segments d'activité porteurs.

Cet accompagnement se traduit également par la multiplication des « Cafés de la création ». Gratuits et ouverts à tous, ces évènements ont lieu sur l'ensemble de notre territoire et permettent de rencontrer et d'échanger avec des experts de la création. Réseaux d'accompagnement spécialisés (BGE, Initiative-France…) avocats, experts comptables et bien évidemment banquiers ; ces cafés permettent aux créateurs d'entrer dans l'écosystème de l'entreprenariat et d'optimiser leur développement.

Le groupe Crédit Agricole a également lancé en début d'année le service Propulse Gestion qui, pour 4€/ mois, permet aux entrepreneurs de simplifier la gestion de leur quotidien. Ce service inclus des outils tels que : la création de devis et de factures, une aide à la comptabilité, la gestion des notes de frais, les déclarations et les paiements à l'URSSAF automatisés (pour les micro entrepreneurs uniquement), la réalisation d'exports comptables et l'agrégation de comptes bancaires.

Développer le réseau de nos clients entrepreneurs par des évènements fédérateurs

Les 15, 16 et 17 mars dernier, 3 soirées d'exception ont eu lieu sur nos 3 départements. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Mickael Aguilar, élu influenceur de l'année 2021 sur LinkedIn et Miguel Delecourt, spécialiste du développement de l'activité via les réseaux sociaux.

Nos clients ont ainsi pu profiter de précieux conseils pour améliorer la conquête et la fidélisation de leurs clientèles, notamment par des techniques de vente et de communication sur les réseaux sociaux.

1.1.2.4 Pour les clients patrimoniaux

Une expertise Banque Privée de proximité

La Banque Privée de la Caisse Régionale assure une relation de proximité qui s'inscrit dans la durée et s'appuie sur la puissance financière du Crédit Agricole Brie Picardie. Tout en poursuivant le développement des activités Allocation d'Actifs et en renforçant ses structures, des services d'experts sur les métiers professionnels et une plateforme d'agrégation continuent d'évoluer et d'être présentés aux clients patrimoniaux au cours du 1er semestre 2023.

Les Banquiers Privés mettent au service de leurs clients leur expertise afin de les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs, qu'il s'agisse de transmission de patrimoine privé ou professionnel, de diversification ou de protection de leurs proches. Leur démarche conjointe avec l'Ingénieur Patrimonial de la Caisse Régionale et les experts de filiales et partenaires spécialisés du groupe Crédit Agricole permet de proposer une approche sur mesure aux clients dans une relation en présentiel ou en distanciel.

Dans le domaine du Conseil en Allocation d'Actifs, le Crédit Agricole Brie Picardie continue de développer son activité d'analyse et de conseil en gestion de patrimoine, de « Conseil en Investissement aux personnes morales » de type holding patrimoniale et diversifie ses offres avec de nouveaux partenaires. Les experts dédiés proposent, selon les profils d'investissement, les priorités des clients et les contrats confiés, soit un Conseil en Investissement en OPC pour les comptes titres et/ou les contrats de capitalisation, soit un Conseil en Investissement en actions cotées pour les comptes titres.

Au travers d'entretiens réguliers, tant en agence que par visio-conférences, les clients bénéficient ainsi de conseils pour décider des orientations à prendre et pour valoriser la globalité de leur patrimoine.

Des services poursuivent leur développement comme Décisions Patrimoine, dédié aux Entrepreneurs, de nouveaux experts connaissant les spécificités des environnements professionnels interviennent sur tout le territoire de la Caisse Régionale pour apporter un conseil personnalisé sur le patrimoine privé et définir une stratégie de placement avec les clients.

Par ailleurs, dans le secteur de la Santé, le Conseiller en Gestion de Patrimoine est la relation unique des Professions Libérales Patrimoniales, couvrant l'intégralité des besoins professionnels et privés, leur faisant gagner du temps et bénéficier ainsi des meilleurs conseils. Cette organisation repose aussi sur une volonté forte de la banque, d'encourager les projets de nos professionnels de santé, en terme de création et de développement d'offres de soins. En effet, accompagner l'installation de nos professions libérales de santé, c'est lutter activement contre la désertification médicale et contribuer aussi à améliorer l'offre santé de tous les habitants de notre territoire. Que ce soit lors de leur première installation ou dans la réalisation de projets d'envergure, la Caisse Régionale a les solutions et l'expertise pour proposer à ses clients professionnels de santé, des montages sophistiqués alliant performance et sécurité.

Avec une offre de placement diversifiée, innovante et adaptée à tous les profils, nos 60 experts en gestion de patrimoine œuvrent quotidiennement à trouver les solutions d'épargne les plus adaptées aux exigences de leurs clients professions libérales de santé.

Au premier semestre 2023, la plateforme d'agrégation et de conseil digitalisé AllVisory continue d'être déployée, auprès de l'ensemble des clients patrimoniaux et particuliers. Cette solution innovante, élaborée par la Caisse Régionale Brie Picardie en collaboration avec Amundi est précurseur dans le domaine du conseil, ce nouveau service offre aux clients une vision à 360° sur leur patrimoine détenu au Crédit Agricole Brie Picardie ou dans d'autres établissements financiers.

Enfin au cours du premier semestre 2023, les clients patrimoniaux ont été conviés à des conférences en présentiel sur le thème de la défiscalisation et à des web conférences sur des thèmes variés et plébiscités : « comment gérer son épargne en 2023 ? », appréhender les supports d'investissements des contrats d'assurance-vie et sur l'actualité du marché immobilier, avec toujours la possibilité de voir ou revoir toutes ces web-conférences en mode rediffusion.

1.1.2.5 Pour les entreprises

Dans un contexte difficile d'inflation, de resserrement de la politique monétaire et de durcissement des conditions d'octroi de prêt, le Crédit Agricole Brie Picardie a su préserver sa présence auprès des entreprises du territoire.

Malgré un niveau de réalisation de nouveaux crédits moindre que l'année record de 2022, le Crédit Agricole continue d'accompagner les acteurs du territoire en 2023. Ce secteur reste dynamique et les entreprises continuent d'investir dans des projets de croissance comme le démontrent certaines belles opérations en cours initiées sur le segment des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

La collecte est maintenue avec une évolution positive atténuée cependant par une baisse des encours de DAV. Ce résultat est le fruit d'une proposition d'offre de produits et placements attractive sans cesse étoffée et adaptée.

Maintenir une activité soutenue tout en maitrisant le risque est un des enjeux pour la Caisse Régionale.

Continuer de s'engager auprès des entreprises du territoire sur la voie verte du développement durable tout en favorisant la cohésion sociale en est un autre et pas des moindres.

Le partenariat avec de nombreux organismes (R3, ABF et autres organismes …) est renforcé et les relais en Centres d'Affaires sont assurés par les chargés d'affaires sur le terrain.

Les acteurs de l'ingénierie sociale sont aussi très actifs avec l'organisation de déjeuners pour échanger sur ces thématiques. Ces manifestations ont un grand succès auprès de nos clients qui ne manquent pas de nous démonter leur engouement pour ces sujets.

A l'écoute des clients, le Crédit Agricole Brie Picardie confirme son engagement en s'appuyant sur les 3 piliers solides et solidaires : économie, environnement, société et en plaçant durablement la Responsabilité Sociale et Economique (RSE) au cœur de son activité.

1.1.2.6 Pour les collectivités publiques et l'économie sociale

Le marché des Collectivités publiques

Le premier semestre 2023 se traduit pour le monde local par la poursuite de la remontée des taux d'intérêt tant sur les prêts à moyen terme d'une durée supérieure à 2 ans que sur les crédits à court terme. Cette tendance de grande ampleur a deux conséquences dont les collectivités locales doivent tenir compte : d'une part, le renchérissement du cout des crédits obère la marge de manœuvre pour mener à bien leur politique d'investissement, d'autre part le recours à des prêts pour accompagner les besoins liés au décalage de trésorerie impactent fortement les dépenses de fonctionnement.

La demande de financement des collectivités locales tant sur la partie investissement à moyen terme que sur le plan de besoin de trésorerie à court terme est restée très soutenue depuis le début de l'année, même si pour un certain nombre d'entre elles un relatif attentisme a pu être observé Le Crédit Agricole Brie Picardie incarne le partenaire à l'écoute des besoins de l'ensemble des Collectivités locales présentes sur le territoire et maintient son rôle de financeur avec de nombreuses collectivités accompagnées en crédits moyen long terme.

Un acteur engagé dans l'économie sociale

Les associations

Le développement du marché des associations se poursuit en 2023. Sur ce premier semestre, nous enregistrons plus de 1 000 ouvertures de comptes qui porte le nombre d'associations clientes à plus de 23 000. La gamme s'est étoffée avec le déploiement de UP2PAY qui permet aux associations de disposer d'une solution pour les encaissements en digital.

Afin d'aider les habitants de moins de 25 ans et de plus de 65 ans, le Crédit Agricole Brie Picardie a lancé via sa Fondation son troisième appel à projets: « Bien grandir, bien vieillir sur notre territoire ». Les initiatives devront bénéficier aux populations fragiles en raison de leur situation économique, sociale, géographique ou de leur état de santé.

Le logement social

Les organismes de Logements Sociaux sont de nouveau fragilisés en ce premier semestre par l'inflation des coûts opérationnels, la hausse du coût du financement ainsi que par le plafonnement de la réévaluation des loyers ayant pour conséquence un resserrement significatif de l'autofinancement.

S'agissant d'une obligation réglementaire, la priorité en 2023 demeure la réhabilitation même si les objectifs et enjeux en matière de construction sont importants, les bailleurs sociaux recherchent des leviers pour libérer des fonds propres nécessaires à la production.

1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

La hausse des taux constitue une belle opportunité de placement pour les clients épargnants. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Brie Picardie propose des offres attractives à ses clients, ce qui lui a permis de gagner plus de 1 point de part de marché en collecte clientèle de bilan depuis un an.

Cette épargne est utile au territoire et sert à financer en circuit les projets des entrepreneurs et des particuliers. Ainsi, la part de marché de crédit a, comme celle de la collecte, atteint son plus haut niveau historique au cours du semestre, renforçant sa position de leader.

La Caisse Régionale se distingue comme étant la 1ère banque de son territoire avec 31% de parts de marché des encours d'épargne bilan à fin avril 2023.

À fin juin 2023, l'encours de collecte globale géré par le Crédit Agricole Brie Picardie atteint 35,4 Md€, en augmentation de 4,5% sur un an.

Cette évolution est portée par l'encours de collecte bilancielle, levier de financement de l'économie de proximité, qui progresse de 1,1 Md€ par rapport à juin 2022 (+4,6%) et atteint 24,4 Md€.

Le Crédit Agricole Brie Picardie conserve sa dynamique de conquête avec près de 23 000 nouveaux clients sur le premier semestre 2023, pour un total de plus de 1,1 million de clients dont 427 000 sont sociétaires.

L'épargne collectée par la Caisse Régionale est utile au territoire car elle permet de financer les projets des clients. Ainsi, sur le premier semestre 2023, le Crédit Agricole Brie Picardie a réalisé 1,7 Md€ de financements à moyen et long terme.

La Caisse Régionale s'établit toujours comme le 1er financeur de son territoire avec 35% de parts de marché des encours de crédits à fin avril 2023.

L'encours de crédits progresse de 2,0% sur un an pour atteindre 29,4 Md€ à fin juin 2023.

Le portefeuille d'assurances des biens et des personnes a progressé de 1,8% sur un an glissant pour atteindre plus de 707 000 contrats. Le parc de cartes bancaires de paiement est en progression de 2,9% avec un stock qui dépasse désormais largement les 730 000 unités.

1.1.4 Les faits marquants

Au 30 juin 2023, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2018 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché, ayant été débouclée par anticipation le 27 avril 2023 pour un montant total de 1,150 milliards d'euros au niveau Groupe.

Au 30 juin 2023, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.
En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Brie Picardie a évolué au premier semestre 2023 avec l'entrée du palier Val Brie Picardie Investissement, qui regroupe une part importante des activités foncières de la Caisse Régionale.

Le Groupe est donc désormais constitué :

- de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie,
- de 85 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale,
- de la filiale SAS Brie Picardie Expansion,
- du fonds dédié Brie Picardie Croissance,
- du palier Val Brie Picardie Investissement,
- des FCT CA Habitat 2019, 2020, 2022 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Mai 2019, Mars 2020, Mars 2022. Le démantèlement du FCT Habitat 2018 est intervenu au cours du 1er semestre 2023

et après élimination des opérations réciproques et retraitements de consolidation aux normes IFRS.

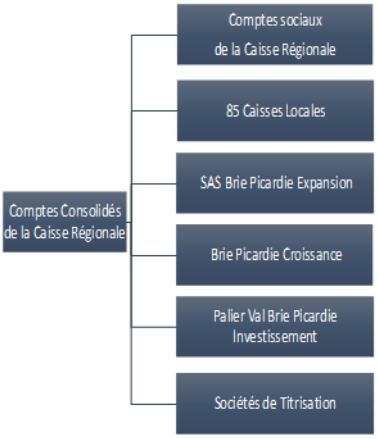

Au 30 juin 2023, entrée dans le périmètre de consolidation du palier Val Brie Picardie Investissement qui regroupe une part importante des activités foncières de la Caisse Régionale. L'impact de cette première intégration s'élève à 0,3 million d'euros en résultat net part du groupe.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale + STT	368 091	176 056	133 871
Caisses Locales	4 339	3 226	1875
Filiale Brie Picardie Expansion	6 936	6 917	3 789
Filiale Brie Picardie Croissance	925	925	686
Val Brie Picardie Investissement	553	529	339
TOTAL	**380 844**	**187 653**	**140 560**

Au 30 juin 2023, la Caisse Régionale et les sociétés de titrisation contribuent à hauteur de 96,7% au PNB consolidé et 95,2% au résultat net consolidé du groupe Crédit Agricole Brie Picardie.

1.2.3 Résultat consolidé

Montant en k€	30/06/2022	30/06/2023	Variation en valeur	Variation en %
Produit Net Bancaire	**402 074**	**380 844**	**- 21 230**	**-5,3%**
Charges générales d'exploitation	- 186 603	- 193 191	- 6 588	3,5%
Résultat Brut d'Exploitation	**215 471**	**187 653**	**- 27 818**	**-12,9%**
Coût du risque	- 28 877	- 22 107	6 770	-23,4%
Résultat d'Exploitation	**186 594**	**165 546**	**- 21 048**	**-11,3%**
Résultat avant impôts	**186 607**	**165 634**	**- 20 973**	**-11,2%**
Impôt sur les bénéfices	- 32 256	- 25 150	7 106	-22,0%
Résultat Net	**154 351**	**140 484**	**- 13 867**	**-9,0%**
Résultat Net part du groupe	**154 351**	**140 560**	**- 13 791**	**-8,9%**

Au 30 juin 2023, le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 380,8 millions d'euros, en diminution de 5,3% par rapport au 30 juin 2022.

Les charges de fonctionnement nettes sont en hausse de 3,5 % par rapport au premier semestre 2022. Le Résultat Brut d'Exploitation est de 187,6 millions d'euros, en baisse de 12,9%.

Le coût du risque diminue de 6,8 millions d'euros pour s'établir à 22,1 millions d'euros au 30 juin 2023.

Par ailleurs, le niveau de couverture par les provisions des pertes attendues bâloises s'établit à 199%, en lien avec la politique de provisionnement prudente de la Caisse Régionale.

Après traitement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net (part du Groupe) ressort à 140,6 millions d'euros, en baisse de 8,9% par rapport au 30 juin 2022.

Passage du PNB consolidé publié au PNB consolidé sous-jacent

Base consolidée (normes IFRS) (en millions d'euros)	Juin 2022	Juin 2023	Variation en%
Produit Net Bancaire	402	381	-5,3%
Retraitement du portefeuille de placement et de participation valorisé à la juste valeur par résultat	*12*	*-10*	
Retraitement des opérations de restructuration de bilan	*4*	*0*	
Retraitement des dotations/reprises de la provision épargne logement	*-16*	*0*	
Retraitement inefficacité MTM (€STR/BOR)	*-14*	*5*	
Retraitement des dividendes (Rue La Boétie, SACAM Mutualisation)	*-59*	*-66*	
Produit Net Bancaire sous-jacent	329	309	-6,1%

Le PNB sous-jacent retraité des éléments non récurrents identifiés ci-dessous s'établit à 309 millions d'euros, en baisse de 6,1% par rapport au premier semestre 2022.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF *(en milliers d'euros)*	30/06/2022	30/06/2023	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	100 498	109 744	9 246	9,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	422 418	484 368	61 950	14,7%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	*59 946*	*85 215*	*25 269*	*42,2%*
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	*362 472*	*399 153*	*36 681*	*10,1%*
Instruments dérivés de couverture	1 683 905	1 684 109	204	0,0%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 838 631	2 799 120	- 39 511	-1,4%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	*317 585*	*441 513*	*123 928*	39,0%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	*2 521 046*	*2 357 607*	*- 163 439*	*-6,5%*
Actifs financiers au coût amorti	35 945 003	39 896 011	3 951 008	11,0%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*6 132 336*	*9 388 683*	*3 256 347*	*53,1%*
Prêts et créances sur la clientèle	*28 445 177*	*28 918 173*	*472 996*	*1,7%*
Titres de dettes	*1 367 490*	*1 589 155*	*221 665*	*16,2%*
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 298 484	- 1 585 899	- 287 415	22,1%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	111 682	123 228	11 546	10,3%
Comptes de régularisation et actifs divers	295 108	380 462	85 354	28,9%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	8 682	53 434	44 752	515,5%
Immobilisations corporelles	148 403	142 485	- 5 918	-4,0%
Immobilisations incorporelles	539	393	- 146	-27,1%
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	**40 256 385**	**44 087 455**	**3 831 070**	**9,5%**

Bilan PASSIF *(en milliers d'euros)*	30/06/2022	30/06/2023	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	59 062	83 080	24 018	40,7%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*59 062*	83 080	24 018	*40,7%*
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	110 157	179 572	69 415	63,0%
Passifs financiers au coût amorti	33 124 453	37 000 319	3 875 866	11,7%
Dettes envers les établissements de crédit	*21 223 846*	24 769 818	3 545 972	*16,7%*
Dettes envers la clientèle	*10 933 284*	11 355 348	422 064	*3,9%*
Dettes représentées par un titre	*967 323*	875 153	- 92 170	*-9,5%*
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 82 215	- 136 397	- 54 182	65,9%
Passifs d'impôts courants et différés	31 225	31 550	325	1,0%
Comptes de régularisation et passifs divers	2 150 340	2 105 004	- 45 336	-2,1%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	76 362	75 663	- 699	-0,9%
Dettes subordonnées	-	5 075	5 075	
Total dettes	**35 469 384**	**39 343 866**	**3 874 482**	**10,9%**
Capitaux propres	**4 787 001**	**4 743 589**	**- 43 412**	**-0,9%**
Capitaux propres part du Groupe	4 787 000	4 743 340	- 43 660	-0,9%
Capital et réserves liées	1 728 151	1 751 083	22 932	1,3%
Réserves consolidées	2 201 487	2 352 071	150 584	6,8%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	703 011	499 626	- 203 385	-28,9%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	154 351	140 560	- 13 791	-8,9%
Participations ne donnant pas le contrôle	1	249	248	NS
TOTAL DU PASSIF	**40 256 385**	**44 087 455**	**3 831 070**	**9,5%**

Le total bilan consolidé atteint 44,1 milliards d'euros au 30 juin 2023, supérieur de 9,5% à celui du 30 juin 2022. Les évolutions significatives par rapport à fin juin 2022 sont détaillées ci-après.

A l'actif du bilan :

- les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 473 millions d'euros, soit une évolution de 1,7%;
- les prêts et créances sur les établissements de crédit (essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement interne au Groupe) sont en hausse de 3 256 millions d'euros, soit une évolution de 53,1%;
- les titres de dettes sont en évolution de 222 millions d'euros, soit 16,2% ;
- l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux est en baisse de 287 millions d'euros ;

Au passif du bilan :

- les dettes envers les établissements de crédit (essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement interne au Groupe) sont en hausse de 3 546 millions d'euros, soit une évolution de 16,7% ;
- les dettes envers la clientèle augmentent de 422 millions d'euros, soit une hausse de 3,9% ;
- les dettes représentées par un titre diminuent de 92 millions d'euros par rapport au 30 juin 2022 ;
- les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont en diminution de 203 millions d'euros, soit une baisse de 28,9% ;

1.2.5 Activité et résultat des filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et avances consolidables s'élève à 2 milliards d'euros à fin juin 2023.

Les filiales propres

Les principales filiales du Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 30 juin 2023 :

D'une société consolidée :

- La S.A.S. Brie Picardie Expansion, au capital de 70 millions d'euros, dont l'objet est d'acquérir et de gérer des participations dans des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité, voire susceptibles d'être introduites en bourse ;
- La S.A.S VAL BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT, au capital de 1 000 000 euros, dont l'objet est l'acquisition en vue de la location d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou de bureaux, ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière.

De sociétés non consolidées :

- La S.C.I. de l'Oise, au capital de 1,5 million d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de l'Oise ;
- La S.A.S ESPAR, au capital de 540 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières ;
- La S.A.R.L. IFEP, au capital de 405 000 euros, société marchand de biens ;

- La S.A.S. LOCPAR, au capital de 7 622,45 euros, qui détient des actifs immobiliers hors exploitation sur le département de la Seine-et-Marne ;
- La S.N.C. DU BOURDEAU, au capital de 1 500 euros, qui gère un stock de terrains en Seine-et-Marne ;
- La S.A.S. LES 2M, au capital de 37 000 euros, société qui porte essentiellement des fins de programmes immobiliers ;
- La S.A.S. Immobilier Neuf Crédit Agricole Brie Picardie, au capital de 100 000 euros, société dont l'objet est de réaliser des transactions immobilières sur tous types de biens et/ou droits immobiliers ;
- La S.C.I. Brie Picardie Chessy Logements, au capital de 10 000 euros, dont l'objet est l'acquisition d'un immeuble en Seine-et-Marne ;
- La S.A.S VAL BRIE PICARDIE GESTION, au capital de 20 000 euros, dont l'objet est la réalisation d'études ou de fournitures de conseil dans le domaine des investissements en immobilier ;
- La SAS VILLAGE BY CA BRIE PICARDIE, au capital de 500 000 euros, dont l'objet est de favoriser la promotion et la diffusion de l'innovation, de participer au déploiement de l'innovation au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et plus généralement du Groupe Crédit Agricole, de leurs territoires, partenaires et clients.

Les filiales nationales

Au 30 juin 2023, au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- La S.A.S. RUE LA BOETIE, valorisée pour un montant de 1 256,8 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.N.C. SACAM MUTUALISATION, valorisée pour un montant de 960 ,9 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT, valorisée pour un montant de 47,3 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM INTERNATIONAL, valorisée pour un montant de 29,1 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM AVENIR, valorisée pour un montant de 15,1 millions d'euros au bilan consolidé.

Les filiales de moyens

Les principales filiales de moyens auxquelles la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales sont les suivantes :

- S.A.S DOXIO (anciennement EDOKIAL) : éditique/communication client, numérisation et digitalisation des processus papier, plateformes de service pour les processus digitaux natifs, solutions de certification, sécurisation et intégrité
- S.A.S COFILMO : fabrication de titres de paiement
- G.I.E. ACHATS CONSEILS : négociation de contrats, de services et d'équipements (en cours de liquidation)
- SNC FIRECA PORTAGE DE PROJETSION (ex GIE CA INNOVE) : regroupement de moyens pour l'innovation dans le Groupe ;
- SNC. C.A.T.S. (CA TECHNOLOGIE ET SERVICES) : regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information et, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement ;
- G.I.E. COOPERNIC : gestion des coopérations entre caisses régionales dans différents domaines (affaires internationales, gestion du portefeuille titres et participations…) ;
- G.I.E. COBALT : gestion de la coopération entre caisses régionales dans le domaine de la gestion des outils Bâle II ;
- S.A.S. CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES : société commerciale spécialisée dans le traitement des flux financiers ;
- S.A.S. CA CHEQUE : société spécialisée dans le traitement et le pilotage du traitement des chèques et toutes prestations de services pouvant s'y rattacher ;
- GIE I CASH (ex GIE CS PLATINE) : regroupement de moyens dans les activités du pôle métier des marchés spécialisés : International, Cash Management, Financement des Entreprises ;
- SAS CRAFT : société de conseil dans le domaine du datamining.
- SNC CA E-DEVELOPPEMENT : regroupement de moyens dans l'activité e-immo dans le Groupe ;
- S.A.S. CA PROTECTION SECURITE : société spécialisée dans la télésurveillance.

Le fonds dédié Brie Picardie Croissance

La Caisse Régionale détient au 30 juin 2023 une participation de 100 millions d'euros dans le fonds professionnel dédié Brie Picardie Croissance, créé le 23 février 2015.

La Foncière VBPI

En 2018, le Crédit Agricole Brie Picardie et le Groupe Duval se sont associés pour créer la foncière Val Brie Picardie Investissement qui porte les ambitions immobilières de la Caisse Régionale, banque leader de la Seine-et-Marne, de l'Oise et de la Somme et du Groupe Duval, acteur majeur de l'immobilier.

Le partenariat vise à investir dans des actifs générant une rentabilité importante et créant de la valeur à terme, à la fois pour les deux groupes et pour les territoires d'investissements. Il s'appuie sur deux structures :

- La foncière Val Brie Picardie Investissement détenue à 90% par le Crédit Agricole Brie Picardie et à 10% par le Groupe Duval.
- Val Brie Picardie Gestion, SAS détenue à parité par les deux groupes.

Les investissements de la Foncière consistent en actifs immobiliers réels, en direct ou via la prise de participation dans des véhicules et interviennent sur le territoire de la Caisse Régionale de Brie Picardie (Seine-et-Marne, Oise et Somme). La foncière investit pour une durée de moyen et long terme, mais peut également prendre des participations minoritaires dans des projets de promotion. Elle peut aussi bien investir en immeubles d'activité (bureaux, commerces, logistique…) et en immeubles de logements. Ces investissements sont réalisés dans le respect de la politique financière validée par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, qui prévoit notamment de limiter la participation par actif à un plafond de 20 millions d'euros et un process strict de sélection des actifs.
L'ambition est de disposer à 10 ans d'un portefeuille d'actifs immobiliers de 500 M€ à forte rentabilité.

Cette société est consolidée à compter du 2ème trimestre 2023.

1.3 Analyse des comptes individuels

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en k€	30/06/2022	30/06/2023	Variation en valeur	Variation en %
PRODUIT NET BANCAIRE	**374 015**	**380 076**	**6 062**	**1,6%**
Charges générales d'exploitation	- 179 171	- 186 469	- 7 297	4,1%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**194 843**	**193 608**	**- 1 235**	**-0,6%**
Coût du risque	- 27 720	- 22 742	4 978	-18,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**167 124**	**170 866**	**3 742**	**2,2%**
Résultat net sur actifs immobilisés	- 562	- 146	416	-74,0%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**166 562**	**170 720**	**4 158**	**2,5%**
Impôts sur les bénéfices	- 27 909	- 25 077	2 832	-10,1%
Résultat exceptionnel + Dot/rep FRBG et provisions réglementées	- 5 000	- 4 000	1 000	-20,0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**133 653**	**141 643**	**7 990**	**6,0%**

En base individuelle, le Produit Net Bancaire s'élève à 380,1 M€ à fin juin 2023, en hausse de 1,6% malgré le contexte de changement de taux défavorable sur le court terme. Le PNB sous-jacent est en baisse de 2,5%, après avoir progressé de +11,4% au S1-22, et est donc en hausse de 8,4% par rapport au S1 2021.

Les charges de fonctionnement hors initiative sociétale atteignent 184,2 M€, en croissance maitrisée de 2,8% sur un an. Le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 193,6 M€, soit une baisse de 0,6% par rapport au premier semestre 2022.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 48,5% pour le premier semestre 2023, hors charges liées à l'initiative sociétale Esprit Ouvert.

Après l'impôt sur les sociétés et la prise en compte du coût du risque, le Résultat Net social s'élève à 141,6 M€ en progression de 6,0% (7,7% hors initiative sociétale).

Passage du PNB social publié au PNB social hors non récurrent

Base individuelle (normes françaises) (en millions d'euros)	Juin 2022	Juin 2023	Variation en %
Produit Net Bancaire	374	380	1,6%
Retraitement des produits/charges du portefeuille de placement	*4*	*0*	
Retraitement des opérations de restructuration de bilan	*19*	*0*	
Retraitement des dotations/reprises la provision épargne logement	*-16*	*0*	
Retraitement des dividendes (Rue La Boétie, SACAM Mutualisation)	*-59*	*-66*	
Produit Net Bancaire sous-jacent	321	313	-2,5%

1.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en k€)	30/06/2022	30/06/2023	Variation en valeur	Variation en %
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	945	1 081	135	14,3%
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	6 003	9 221	3 218	53,6%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	27 639	28 272	633	2,3%
OPERATIONS SUR TITRES	2 115	2 311	196	9,3%
VALEURS IMMOBILISEES	2 152	2 206	55	2,5%
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	-	-	-	
ACTIONS PROPRES	23	1	- 22	-94,6%
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	743	857	113	15,2%
TOTAL ACTIF	**39 620**	**43 948**	**4 329**	**10,9%**

BILAN PASSIF (en k€)	30/06/2022	30/06/2023	Variation en valeur	Variation en %
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	765	1 371	606	79,2%
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	20 677	23 549	2 872	13,9%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	10 934	11 360	426	3,9%
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	761	729	- 32	-4,2%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 186	2 482	295	13,5%
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES	511	536	25	4,9%
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	139	149	10	7,3%
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3 645	3 771	126	3,4%
TOTAL PASSIF	**39 620**	**43 948**	**4 329**	**10,9%**

Au 30 juin 2023, le bilan en base individuelle du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 44,0 milliards d'euros.

Les capitaux propres hors FRBG à 3,8 milliards d'euros, représentent ainsi 8,6% du passif.

1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	**3 021 049**	**3 402 625**	**- 381 576**	**-11,2**
Engagement de financement	2 018 687	2 441 731	- 423 044	-17,3
Engagement de garantie	994 393	952 966	41 427	4,3
Engagements sur titres	7 969	7 928	41	0,5

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	**10 451 538**	**10 617 628**	**- 166 090**	**-1,6**
Engagement de financement	31 165	32 916	- 1 751	-5,3
Engagement de garantie	10 414 477	10 580 284	- 165 807	-1,6
Engagements sur titres	5 896	4 428	1 468	33,2

1.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 55 264 499 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés :

30/06/2023	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts sociales	25 020 040	5 €
Certificats coopératifs d'investissement	16 652 912	
Certificats coopératifs d'associés	13 591 547	
Capital social	**55 264 499**	**276 322 495 €**

Les Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues au 30 juin 2023 par les 85 caisses locales, 18 Administrateurs, Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers, personnes physiques ou morales. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales de porteurs de CCI. Les salariés détenaient plus de 6% des CCI au 31/12/2022.

Le programme d'achat de CCI a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, qui s'est tenue le 31 mars dernier.

A fin juin 2023, l'actif net par titre est égal à 65,67€.

Le CCI de la Caisse Régionale, coté sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768, était valorisé à 17,81 euros au 30 juin 2023 contre 18,29 euros au 30 juin 2022.

Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation détiennent la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales des porteurs de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

La politique de distribution

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du 31 mars 2023 a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un intérêt de 2,30% aux Parts Sociales ;
- d'une rémunération de 1,02 euro par Certificat Coopératif d'Investissement CRCAM Brie Picardie ;
- d'une rémunération de 1,02 euro par Certificat Coopératif d'Associé.

1.5 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

1.6 Informations diverses

1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'Assemblée Générale du 31/03/2023

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA BRIE PICARDIE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 19 590 titres
- 350 627,91 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 399
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 517
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 26 000 titres pour 480 692,06 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 27 658 titres pour 514 205,16 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 21 248 titres
- 312 981,88 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 374
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 480
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 20 095 titres pour 371 805,12 €.
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 20 752 titres pour 392 901,34 €

- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 22 466 titres
- 177 674,80 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

1.6.2 Calendrier des publications des résultats

Le calendrier des publications des résultats est sur le site de la Caisse Régionale :
https://www.ca-briepicardie.com/investisseurs/#docs

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire & Financier et de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF.

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : https://www.ca-briepicardie.com/rapports-financiers-annuels-et-semestriels/

Situation au 30 juin 2023
L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés *(en milliers d'euros)* **et ratios de solvabilité et de levier** *(en %)*	**30/06/2023**	**31/12/2022**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 558 074	2 586 500
dont Instruments de capital et réserves	4 583 815	4 560 654
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 961 300)	(1 929 478)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	2 558 074	2 586 500
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	38 686	37 799
FONDS PROPRES TOTAUX	2 596 760	2 624 299
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	11 429 984	11 223 138
RATIO CET1	22,38%	23,05%
RATIO TIER 1	22,38%	23,05%
RATIO TOTAL CAPITAL	22,72%	23,38%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	32 039 901	31 915 572
RATIO DE LEVIER	7,98%	8,10%

Au 30 juin 2023, les ratios de solvabilité et le ratio de levier du Crédit Agricole Brie Picardie sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par le Crédit Agricole Brie Picardie compte tenu de sa structure.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit au risque du Crédit Agricole Brie Picardie et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Facteurs de risque liés à la Caisse Régionale et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole Brie Picardie s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive.

Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole Brie Picardie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2023, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole Brie Picardie s'élevait à 31,7 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 78,7 % sur la clientèle de détail et 21,3% sur la clientèle corporate.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatif au risque de crédit et de contrepartie auxquels est exposé le Crédit Agricole Brie Picardie est de 10,4 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole Brie Picardie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole Brie Picardie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole Brie Picardie

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale.

d) Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé.

À fin juin 2023, le portefeuille de prêts commerciaux du Crédit Agricole Brie Picardie était composé majoritairement de crédits à la banque de détail (78,7%) dont 81% aux particuliers. Sur l'exposition globale, la part de crédit « particuliers dont habitat » représente 64% à fin juin 2023 dont 59% de crédits habitat (identique à fin 2022). En retraitant le segment des particuliers, la Caisse Régionale est particulièrement exposée sur 3 secteurs qui représentent chacun plus de 10% de l'exposition à savoir :

- Immobilier : 27,6%
- Agroalimentaire : 24,4%
- Services non marchands / secteur public / collectivités : 11,4%

Ces 3 secteurs d'activités représentent la même proportion qu'à fin décembre 2022 soit près de 63% de l'exposition globale bilan-hors bilan.

Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille du Crédit Agricole Brie Picardie devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie pourraient en être affectées.

Suite au contexte actuel et particulièrement le conflit Russie-Ukraine, la Caisse Régionale a accompagné ses clients qui pouvaient être touchés par ce conflit et notamment la hausse des couts des matières premières. Des analyses complémentaires ont été aussi menées depuis 2022 sur certains secteurs sensibles ou clients afin de s'assurer de leurs solidités ou le cas échéant afin de les accompagner.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole Brie Picardie

La capacité de la Caisse Régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole Brie Picardie à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2023, le montant total des expositions de crédits brutes du Crédit Agricole Brie Picardie sur des contreparties « Établissements de crédit et assimilés, administration régionale ou locale et les entités souveraines » (hors avances, titres ou dérivés) était de 1.6 Milliards d'euros.

f) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où il exerce ses activités

La Caisse Régionale est exposée à ce type de risque de manière résiduelle. La concentration par zone géographique de l'activité de crédit est présentée en note 3.2 des annexes aux comptes consolidés. L'exposition du Crédit Agricole Brie Picardie sur les territoires russe et ukrainien est marginale.

g) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole Brie Picardie

La capacité de la Caisse Régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Crédit Agricole Brie Picardie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

h) Le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole Brie Picardie n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book. Cette exposition reste marginale et se traduit via des dérivés clientèles qui sont parfaitement couvert en back to back, et s'élève à 1 807 M€ de nominal restant dû et à un MTM coupon couru inclus inférieur à 1M€ d'euros au 30 juin 2023. D'un point de vue prudentiel, la Caisse Régionale ne dispose d'aucune activité de négociation.

2.2.2. Risques financiers

a) Le resserrement rapide de la politique monétaire pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie

En raison de la forte poussée inflationniste, la BCE a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 400 points de base (pb) en onze mois et a réduit puis mis fin aux réinvestissements des tombées de son Asset Purchase Programme (APP) à compter de juillet 2023. Les taux de swap à 2 ans ont ainsi gagné 245 pb en un an (à fin juin 2023) et 415 pb depuis fin 2021, et le taux de swap à 10 ans 80 pb en un an et 280 pb en 18 mois ; la courbe des taux est inversée depuis fin 2022 et ce mouvement s'est accentué en 2023 avec des anticipations d'une politique monétaire plus durablement restrictive et d'un ralentissement sensible de l'économie. Dans le même temps, l'encours de TLTRO, qui procuraient des financements longs à coût réduit aux banques, a baissé de 1 500 Mds€ en un an.

Ces mouvements entraînent un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source Banque de France) a fortement ralenti (+0,7% sur un an en mai 2023) et la hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts, au détriment des dépôts à vue peu rémunérés vers les DAT à moins de deux ans et vers les livrets réglementés. Le taux d'intérêt moyen des dépôts a gagné 100 pb en un an (à mai 23), le taux sur les nouveaux DAT < 2ans plus de 300 pb.

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,6%) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (cumulée sur 12 mois) baisse de 11% sur un an (- 27% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux sur encours est lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe.

Sur les crédits nouveaux, la hausse est contrainte par le taux de l'usure (+250 pb pour les crédits nouveaux aux sociétés non financières et +170 pb pour les crédits nouveaux aux ménages sur un an).

La BCE devrait continuer à relever ses taux en 2023 et les maintenir pendant plusieurs trimestres tout en poursuivant la réduction de son bilan, ce qui maintient la pression sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole Brie Picardie a vu et pourrait continuer de voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts et hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation reste une préoccupation et un risque majeurs. Même si elle a nettement reflué depuis l'automne 2022, sous l'effet en grande part d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et également du desserrement des contraintes d'approvisionnement, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui se révèle plus résistante et traduit la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants affectés par la guerre en Ukraine à l'ensemble des prix et aux salaires. Le risque d'enclenchement d'une boucle prix-salaire, qui entraînerait une inflation auto-entretenue et un désencrage des anticipations est particulièrement redouté par la BCE. Outre les impacts indirects liés à leurs conséquences sur la politique monétaire et les taux d'intérêt, des pressions inflationnistes plus durables qu'escompté pourraient avoir des effets directs significatifs sur les charges de la Caisse Régionale (salaires, achats) et par conséquent sur ses résultats financiers.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole Brie Picardie

La Caisse Régionale, au travers de son activité de banque de détail en France, est exposée aux variations de taux d'intérêt.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par le Crédit Agricole Brie Picardie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la Caisse régionale ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

Au 31 mars 2023, en cas de hausse des taux d'intérêt de 2% où la Caisse Régionale est exposée, la valeur économique du Crédit Agricole Brie Picardie serait négativement affectée à hauteur de - 273 millions euros ; à l'inverse, à la même date, elle serait positivement affectée à hauteur de + 75 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de baisse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En considérant un horizon de un an et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), au 31 mars 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base où la Caisse Régionale est exposée, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole Brie Picardie baisserait de – 14 millions d'euros sur l'année à venir; à l'inverse, à la même date, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base où la Caisse Régionale Brie Picardie est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale serait en hausse de + 14 millions d'euros sur l'année à venir.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission (ou pass-through rate) de 100%, soit une répercussion immédiate et totale de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

Contrairement à l'arrêté du 31 décembre 2022, on constate une asymétrie des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse Régionale est négativement exposée à la hausse des taux tandis que la marge nette d'intérêt l'est positivement.

Ces impacts ne tiennent pas compte des effets retardés des hausses de taux passées. Par ailleurs, en France, dans le contexte de forte hausse des taux observée en 2022, le coefficient de transmission à l'actif a été limité par l'existence du modèle de taux fixes et par le taux de l'usure. En pratique, il était autour de 20% (au lieu de 50%). Au passif, en outre, les taux de l'épargne réglementée ont augmenté non seulement avec la hausse des taux mais aussi avec l'inflation, et l'ALM de la banque n'est pas en mesure de couvrir intégralement ce risque. Dans ce contexte, la sensibilité des revenus à la hausse des taux a été significativement plus faible en 2022 que le chiffre de sensibilité affiché en 2021.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc une sensibilité globale aux variations de taux des actifs en stock plus forte que celle des passifs en stock.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Pour les sensibilités actif/passif les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de la Caisse Régionale pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Brie Picardie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs ainsi que de la dette de la Caisse Régionale, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment les variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs du Crédit Agricole Brie Picardie au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements de la juste valeur dus au risque de crédit sont présentées dans l'annexe consolidée, partie 4.3 « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole Brie Picardie à des risques de marché

Les activités du Crédit Agricole Brie Picardie sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Crédit Agricole Brie Picardie opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole et des métaux précieux.

Le Crédit Agricole Brie Picardie réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs" et 2.5.IV "Expositions" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3". Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Brie Picardie est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action du Crédit Agricole Brie Picardie en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse Régionale et ses contreparties.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse Régionale. Le Crédit Agricole Brie Picardie supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie du Groupe. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Crédit Agricole Brie Picardie à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Brie Picardie venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Concernant la Caisse Régionale, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures du Groupe Crédit Agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse Régionale. Au travers de ces entités qui portent respectivement 60% du capital de Crédit Agricole S.A. et environ 25% du capital de chaque Caisse Régionale (hors Corse), la Caisse Régionale peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant le Groupe Crédit Agricole.

f) Le Crédit Agricole Brie Picardie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse Régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale est incertain, et si le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2023, la Caisse Régionale affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 139% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

g) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse Régionale dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur, le Crédit Agricole Brie Picardie est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse Régionale s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale Brie Picardie pourrait enregistrer des pertes imprévues.

h) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole Brie Picardie détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole Brie Picardie.

2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie (ci-après « Crédit Agricole Brie Picardie ») inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2020 au 30 juin 2023, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole Brie Picardie se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 51% des pertes opérationnelles, la catégorie « Fraude externe » représente 27% des pertes opérationnelles et la catégorie « Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail » représente 20% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre les « Clients, produits et pratiques commerciales » (1%) et les « Dommages occasionnés aux actifs physiques » (1%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Crédit Agricole Brie Picardie s'élevait à 818 millions d'euros au 30 juin 2023.

a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2023, le montant de la fraude avérée pour le périmètre du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 0,504 millions d'euros, en baisse de 33% comparé au premier semestre 2022.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 86% ;
- détournement/vol : 3% ;
- fraude identitaire et documentaire : 11% ;

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude, avec son dispositif dédié (procédure, organisation, outils), vise ainsi à préserver les intérêts de la banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole Brie Picardie continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole Brie Picardie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole Brie Picardie est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole Brie Picardie est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 2% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Crédit Agricole Brie Picardie ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole Brie Picardie applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole Brie Picardie. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole Brie Picardie utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2023, le Crédit Agricole Brie Picardie a une exigence de fonds propres prudentiels de 65,40 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole Brie Picardie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole Brie Picardie sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif

sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole Brie Picardie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Crédit Agricole Brie Picardie à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Crédit Agricole Brie Picardie et géré par sa Direction des Risques et de la Conformité qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole Brie Picardie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour l le Crédit Agricole Brie Picardie, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole Brie Picardie dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Les services Activités Juridiques et Relations Sociales ont deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Au 30 juin 2023, les provisions pour litiges représentent 4,89 millions d'euros, contre 4,43 millions d'euros au 31 décembre 2022.

2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue

a) La persistance de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole Brie Picardie

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient être plus négatifs que prévu sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution est particulièrement incertaine, et les risques qu'ils entraînent sur les prix, notamment énergétiques et alimentaires, et les chaînes d'approvisionnement ;
- Les conditions climatiques, qui conditionnent également ces prix, et des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, qui peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix ;
- Plus structurellement, la crise du covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à adopter des politiques monétaires encore plus restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole Brie Picardie mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse Régionale.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse Régionale selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2023, les expositions du Crédit Agricole Brie Picardie aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à la hausse des taux sont les suivantes :

- l'immobilier avec 4 209 millions d'euros en EAD dont 1,53% en défaut ;
- l'agroalimentaire avec 2 814 millions d'euros en EAD (Exposure at Default) dont 0,90% en défaut ;
- la distribution de biens non alimentaires avec 794 millions d'euros en EAD dont 2,26% en défaut ;
- le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 323 millions d'euros en EAD dont 5,33% en défaut ;
- l'industrie lourde 146 millions d'euros en EAD dont 5,91% en défaut.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole Brie Picardie et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi qu'à la situation géopolitique mondiale. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, 100% du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le produit net bancaire de la Caisse Régionale a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole Brie Picardie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

• un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole Brie Picardie, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;

• les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole Brie Picardie les plus exposées au risque de marché ;

• la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;

• une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole Brie Picardie, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;

• Plus globalement, des évènements de nature géopolitique peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises.

• une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de la Caisse Régionale, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;

• Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

• La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle a entraînées peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenue et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

• Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

• En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

• En France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Crédit Agricole Brie Picardie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :
• les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n°575/2013

du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole Brie Picardie doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2023, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse Régionale était de 22,38% et le ratio global phasé de la Caisse Régionale était de 22,72% ;

• les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 803 millions d'euros ;

• les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

• les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;

• les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;

• les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

• la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, et les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ;

• les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

• Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole Brie Picardie opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel la Caisse Régionale est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole Brie

Picardie. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole Brie Picardie et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

• Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale

a) Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie est d'autant plus important.

d) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux peuvent affecter le Crédit Agricole Brie Picardie de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, devraient rester marginaux à l'échelle de la Caisse Régionale. Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière environnementale. Le Crédit Agricole Brie Picardie peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Les aléas de risques environnementaux peuvent en outre affecter les contreparties de la Caisse Régionale. Les risques environnementaux sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, le Crédit Agricole Brie Picardie peut prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires…). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer…) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale dans l'exercice de leurs activités. Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes…).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole Brie Picardie devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Le Crédit Agricole Brie Picardie doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse Régionale. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse Régionale, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Crédit Agricole Brie Picardie ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de

dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse Régionale auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB est directement lié à ses *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Crédit Agricole Brie Picardie. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité du Crédit Agricole Brie Picardie. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse Régionale, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Crédit Agricole Brie Picardie.

Le Crédit Agricole Brie Picardie a sollicité deux agences de notations, que sont Moody's et S&P Global Ratings. Les notations émises pour le programme NeuCP sont respectivement P-1 et A-1 et pour le programme Neu MTN sont respectivement Aa3 et A+.

f) Le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. A fin avril 2023, le Crédit Agricole Brie Picardie affiche une part de marché des encours de collecte de bilan de 31% et une part de marché des encours de crédit de 35%.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole Brie Picardie et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole Brie Picardie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir.

Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 . Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution. Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.
Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

2.3.1 Risques de crédit

2.3.1.1 Exposition et concentration

Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2023, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit (hors titres), au bilan et hors bilan, s'élève à 31,7 milliards d'euros contre 32,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit une diminution de 1,2% sur la période.

Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, hors titres fait ressortir un portefeuille diversifié hors marché des particuliers. Pour rappel le marché des particuliers concentre plus de 60% de notre exposition globale (dont 59% de crédits habitats). Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification du portefeuille par zone géographique

Le détail de la répartition géographique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présenté en note 6.4 des annexes des états financiers consolidés. L'activité de la Caisse Régionale reste réalisée pour sa quasi-totalité en France.

Diversification par filière d'activité économique – hors habitat des particuliers

Secteur d'activité	juin-23	déc-22
IMMOBILIER	27,57%	27,02%
AGROALIMENTAIRE	24,38%	24,86%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	11,42%	11,98%
DIVERS	9,09%	8,94%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	6,68%	6,53%
SANTE / PHARMACIE	3,24%	3,17%
ENERGIE	3,29%	3,15%
BTP	2,16%	2,14%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	2,72%	2,67%
AUTOMOBILE	1,90%	1,81%
INDUSTRIE LOURDE	1,28%	1,34%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,60%	1,34%
UTILITIES	1,73%	1,74%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,84%	1,27%
AUTRES TRANSPORTS	0,77%	0,61%
AUTRES INDUSTRIES	0,42%	0,52%
TELECOM	0,27%	0,27%
MEDIA / EDITION	0,16%	0,16%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,24%	0,22%
ASSURANCE	0,08%	0,08%
MARITIME	0,13%	0,14%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,04%	0,04%
BANQUES	0,01%	0,00%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**

Le TOP 5 des secteurs hors particuliers et filière non déterminée à date restent stable avec une moyenne de 79% de l'exposition au défaut. Ce niveau est identique à fin 2022 et à fin 2021.

Les 5 premières filières selon la nomenclature CASA sont les suivantes :

- Immobilier
- Agroalimentaire
- Services non marchands / secteur public / collectivités
- Divers (dont activités de holding)
- Distribution / Industrie de bien de consommation

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

2.3.1.2 Coût du risque

Le coût du risque du Crédit Agricole Brie Picardie et ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

2.3.1.3 Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Afin de prendre en compte toute évolution dans la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2023.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2023 :
Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2023, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2026.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

PREMIER SCENARIO : « scénario central »
Le scénario central, pondéré à 50%, reste marqué par l'intensification de la guerre russo-ukrainienne et un processus de paix vraisemblablement lointain. Ce scénario prévoit en 2023 une inflation en zone euro en repli mais encore élevée, un très net ralentissement économique et la poursuite du resserrement monétaire.

Une inflation en repli mais encore à un niveau élevé en zone euro
L'inflation en zone euro a atteint son pic en octobre 2022 (+10,6%) et diminue très progressivement depuis, tout en restant encore à un niveau élevé (9,6% au T1-2023). Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites depuis l'abandon de la politique zéro covid chinoise et la re-normalisation du commerce mondial. Des effets de base favorables sur les prix de l'énergie, une baisse des prix de marché de l'énergie début 2023 ainsi qu'un hiver moins rigoureux et des stocks de gaz élevés jouent également un rôle favorablement baissier sur l'inflation. En 2023-2024, les prix de l'énergie restent élevés mais toutefois contenus. Le pétrole ressort respectivement à 98 $/b et 103 $/b (en moyenne annuelle), le gaz à 75 €/MWh et 90 €/MWh. Les salaires augmentent plus rapidement qu'à l'accoutumée sans enclencher de boucle prix-salaires pour autant. L'inflation en zone euro (indice des prix à la consommation harmonisé – HCPI) est attendue à 5,9% (en moyenne) en 2023 et 3,7% en fin d'année. En France, le CPI est prévu à 5,4% en moyenne en 2023 et 5,1% en fin d'année. Le bouclier tarifaire a permis à la France de lisser la hausse des prix énergétiques dans le temps mais en contrepartie l'inflation y reflue plus lentement qu'ailleurs.

Cet environnement projette la zone euro dans un régime de croissance faible. Les effets d'offre s'estompent mais la demande domestique freine nettement. Elle est affectée par l'inflation élevée et la réduction des mesures de soutien budgétaire tandis que les taux d'intérêt plus élevés pénalisent les crédits. La profitabilité des entreprises est dégradée sous l'effet combiné de la hausse des coûts de production, des salaires, et d'une moindre demande, ce qui freine quelque peu l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se repli en raison d'une inflation persistante et de moindres mesures de soutien. Le marché du travail demeure solide mais la croissance de l'emploi ralentit néanmoins. Les marchés immobiliers, résidentiels et commerciaux, enregistrent des corrections appuyées en lien avec la remontée des taux qui renchérissent les crédits.

La croissance devrait s'avérer très modérée à +0,6% en zone euro en 2023 ainsi qu'en France (+0,6%), la reprise attendue ne s'enclenchant qu'à partir du second semestre et de façon assez limitée.

La lutte contre l'inflation reste la priorité des banques centrales
Les banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive afin de ralentir significativement l'inflation quitte à ce que la croissance en pâtisse. Elles n'excluent cependant pas l'utilisation d'outils spécifiques pour assurer le refinancement du système bancaire en cas de difficultés.

Aux Etats-Unis, la Fed remonte ses taux de 25 points de base pour porter la fourchette cible à 5,00-5,25% puis maintient ce taux terminal jusqu'à la fin de 2023. Le début du repli des taux est envisagé en 2024 avec 100 pb de baisse progressive tout au long de l'année (25 pb par trimestre). La hausse des taux longs culmine à l'été 2023 avant d'entamer un lent repli au second semestre 2023 se caractérisant par une pentification de la courbe qui s'accentuera en 2024.

En zone euro, le resserrement monétaire s'intensifie avec un taux de refinancement porté à 4,25% avant l'été et maintenu à ce niveau jusqu'à mi -2024. L'amorce d'une baisse n'interviendra qu'à partir du second semestre 2024 conduisant à un taux de 3,75% à fin 2024. Les taux longs continueront de monter plus fortement sur la partie courte de la courbe des taux (swap 2 ans) d'ici l'été 2023 avec une courbe qui s'aplatit peu à peu. Les spreads des pays « semi-core » ou périphériques ne s'écartent que faiblement en dépit de la hausse des taux et du quantitative tightening. A partir du second semestre 2023 puis en 2024, les taux longs se replient graduellement mais le profil de la courbe des taux reste inversé et les spreads souverains face au Bund se resserrent légèrement.

DEUXIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse modéré »
Ce scénario, pondéré à 35%, intègre un nouveau rebond marqué des prix énergétiques sur une période concentrée entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Déclenchement de la crise
On suppose une reprise sensiblement plus forte de l'activité en Chine comportant une accélération de la consommation, de l'investissement et des exportations. L'activité américaine est également plus dynamique que dans le scénario central. Des conditions climatiques dégradées avec un été 2023 plus chaud et un hiver 2024 plus rigoureux conduisent à une demande d'électricité plus forte. La concurrence entre l'Asie et l'Europe sur la demande de GNL s'intensifie, exerçant une pression sur les prix du pétrole et du gaz, notamment en Europe.

Nouveau choc d'inflation
Les prix du gaz et du pétrole remontent significativement en Europe comparativement au début de l'année 2023. Les difficultés de l'industrie nucléaire française perdurent et renforcent les tensions sur les prix du gaz qui se répercutent sur les prix de l'électricité. Effet de second tour sur l'inflation qui redevient élevée fin 2023 et début 2024.

Croissance très faible en 2023-2024, avec récession technique
Le rebond des prix énergétiques fragilise de nouveau la production en particulier des secteurs les plus énergivores. La profitabilité des entreprises est écornée par la hausse des coûts et la faiblesse de la demande, conduisant à une stagnation de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages se replie nettement et l'emploi se tasse comparativement au scénario central.

La croissance du PIB de la zone euro est quasi-nulle en moyenne en 2023 et 2024, voire légèrement négative dans certains pays. L'occurrence d'une récession technique semble vraisemblable.

Poursuite du resserrement monétaire par la BCE afin d'endiguer l'inflation
La BCE relève un peu plus son taux de refinancement (+125 pb en 2023) comparativement au scénario central (+75 pb). L'accalmie sur le front de l'inflation en 2024 autorise une baisse limitée de 50 pb. Le processus de normalisation ne commence véritablement qu'en 2025 et s'étale progressivement jusqu'en 2026. Les taux longs remontent rapidement en 2023 en réaction au choc de prix en amont dont on redoute les conséquences sur le niveau final de l'inflation. Les taux souverains se tendent et les primes de risque souveraines s'élargissent. Avec la baisse de l'inflation, les taux longs se replient nettement en 2024 et poursuivent leur normalisation les deux années suivantes mais restent néanmoins légèrement supérieurs à ceux du scénario central.

TROISIEME SCÉNARIO : Scénario « favorable »
Dans ce scénario, pondéré à 5%, on suppose une situation conjoncturelle plus favorable en zone euro que dans le scénario central à partir du second semestre 2023. Les prix du pétrole et du gaz sont moins élevés en 2023-2024 en raison d'un contexte climatique plus favorable, d'une sobriété énergétique plus prononcée et d'une moindre concurrence sur le GNL avec l'Asie. Par ailleurs, des plans d'investissement massifs en Europe viennent également soutenir l'activité à partir de 2024.

En zone euro, l'inflation est ramenée à 2,5% en moyenne en 2024 et autour de 2% en 2025-2026. Les anticipations des ménages et des entreprises se redressent sous l'effet d'une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation qui s'accompagne d'une plus grande mobilisation du surplus d'épargne accumulé en 2020-2021. L'amélioration de la confiance, la baisse des coûts énergétiques et les mesures de stimulation de l'investissement public et privé conduisent à une reprise des dépenses d'investissement à partir de 2024.

Evolutions financières
La BCE amorce une timide baisse des taux directeurs fin 2023 et poursuit sur une baisse plus marquée en 2024. Les taux longs se replient fin 2023 anticipant le repli de l'inflation et des taux directeurs. Les taux Bund et swap 10 ans s'orientent graduellement à la baisse pour s'établir à des niveaux légèrement plus bas que dans le scénario central. Les spreads français et italiens sont un peu plus modérés que dans le central. La Bourse et les marchés immobiliers demeurent bien orientés.

QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (stress budgétaire), pondéré à 10%

Nouveau cumul de chocs en 2023
La guerre russo-ukrainienne s'enlise et les sanctions envers la Russie se durcissent (arrêt total des importations de pétrole et réduction massive des importations de gaz). Le soutien plus appuyé de la Chine à la Russie pousse les Etats-Unis et la zone euro à des sanctions envers l'empire du Milieu (embargo sur des produits de haute technologie) qui répond par des rétorsions commerciales. De surcroît, l'hiver est très rigoureux en 2023 pénalisant le secteur agricole et agro-alimentaire. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes (réforme des retraites, financement de la transition énergétique par une plus grande imposition) et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes resurgissent, bloquant le pays. Une crise politique secoue également l'Italie avec la victoire d'une coalition de droite en 2023 qui remet en cause les traités européens, engageant un bras de fer avec la commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023
Les tensions sur les prix énergétiques perdurent et s'intensifient tant sur le pétrole que le gaz. L'Europe ne parvient pas à compenser totalement l'offre manquante de gaz par une plus grande sobriété et/ou l'accès à d'autres fournisseurs, si ce n'est à prix beaucoup plus élevé (flambée des prix du gaz). Les prix alimentaires sont également sous fortes tensions. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le « central » se répète en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro, autour de 8% en moyenne, et du même ordre en France.

Faible réponse budgétaire
Les Etats européens réagissent avec des mesures de soutien plus limitées à ce nouveau choc d'inflation (souhait d'éviter de nouveaux écarts budgétaires) et n'apportent pas de réponse mutualisée (type plan de relance européen). En France, le bouclier tarifaire est assez nettement réduit et davantage ciblé.

Réponse vigoureuse des banques centrales et fortes tensions sur les taux à long terme
La Fed et la BCE poursuivent leur resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE relève ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75% et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent plus énergiquement face au risque d'une spirale inflationniste (taux de swap 10 ans à 3,25% et Bund à 2,75%). Les spreads France et Italie s'élargissent plus significativement en 2023 en raison des craintes sur la soutenabilité de la dette et des crises spécifiques dans ces deux pays (spread OAT Bund à 185 pb et BTP Bund à 360 pb).

Récession en zone euro en 2023
L'accumulation des chocs (production pénalisée par la hausse des coûts, perturbation des chaînes de valeur et pénuries dans certains secteurs, recul des profits des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages) conduit la zone euro en récession en 2023 (recul du PIB de 1,5%) avec une remontée marquée du taux de chômage de la zone. Les marchés boursiers enregistrent des replis conséquents (-35% sur le CAC en 2023) et l'immobilier résidentiel se contracte (entre -10% et -20% en cumul sur trois ans) tandis que l'immobilier commercial est frappé plus durement (–30% en cumulé) en France et en Italie en raison de la forte remontée des taux et de la récession à l'œuvre.

Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2023 et une reprise graduelle se met en place en 2024-2025 avec « normalisation » en fin de période.
Une accalmie sur le conflit ukrainien, une baisse des prix énergétiques et une baisse des taux d'intérêt permettent d'améliorer les perspectives de croissance de 2024 et 2025, d'autant que la politique budgétaire se fait de nouveau plus souple pour endiguer la spirale récessive.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB – zone euro	3,5	0,6	1,2	1,1	1,1	-0,2	-0,1	1,1	1,2	-1,5	1,7	1,6	1,3	0,8	1,9	1,6	1,4
Taux Chômage – zone euro	6,8	6,9	7,0	6,9	6,9	7,2	7,5	7,3	7,2	8,1	7,7	7,5	7,4	6,8	6,7	6,4	6,3
Taux inflation – zone euro	8,4	5,9	3,2	2,3	2,2	7,2	4,1	2,5	2,0	8,0	2,4	1,8	1,8	5,4	2,5	2,0	1,8
PIB - France	2,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,1	-0,1	1,0	1,4	-1,6	2,0	1,8	1,4	1,0	2,4	2,4	2,1
Taux Chômage - France	7,3	7,5	7,7	8,0	8,0	7,9	8,3	8,5	8,3	8,6	8,9	8,2	8,0	7,2	7,0	6,7	6,5
Taux inflation - France	5,2	5,4	3,2	2,3	2,0	6,4	4,7	2,4	1,8	7,5	1,5	1,6	1,6	4,7	2,6	1,9	1,6
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,0	2,8	2,6	4,1	3,3	3,0	2,8	4,6	2,0	1,8	1,8	3,1	2,7	2,5	2,3

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 50% pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2023.

À fin juin 2023, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 58,1% et 41,9% des stocks de couverture sur le périmètre du Crédit Agricole Brie Picardie. (Cf. annexe des comptes consolidés, note 3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période).

À fin juin 2023, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 (6,2 millions d'euros) ont représenté près de 28% du coût du risque semestriel du Crédit Agricole Brie Picardie (cf. annexe des comptes consolidés, note 4.8 Coût du risque).

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3 des comptes consolidés au 30 juin 2023.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 94% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

Au premier semestre 2023, le poids des créances en bucket 1 affiche une légère baisse en valeur absolue (-78 millions d'euros). Ces créances représentent à présent 92,1% des engagements globaux.

Les créances en bucket 2 progresse de 35 millions d'euros, portant leur poids à 6,8% à fin juin 2023.
Dans un environnement incertain et sous contrainte, le niveau de risque de notre portefeuille de clientèle reste maitrisé.

Quant aux expositions en bucket 3, elles augmentent de 22 millions et représentent 1,1% des engagements à fin juin 2023.

	30/06/2023	31/12/2022
TOTAL Engagements	**31 151 055**	**31 171 965**
Bucket 1	28 698 602	28 776 805
Bucket 2	2 115 816	2 080 747
Bucket 3	336 637	314 413

Répartition des prêts et créances sur la clientèle

En pourcentage	30/06/2023	31/12/2022
TOTAL Provisions	**100%**	**100%**
Bucket 1	92,1%	92,4%
Bucket 2	6,8%	6,7%
Bucket 3	1,1%	1,0%

Evolution des provisions

Le montant des provisions de la Caisse régionale a augmenté de 25 millions d'euros au premier semestre 2023 pour atteindre 469 millions d'euros soit une progression de 5,6%.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des encours de crédit de la Caisse Régionale et par l'accroissement des engagements soumis à une provision à maturité (Bucket 2).

Le montant des provisions du bucket 2 a progressé de 11%, ce qui porte le taux de couverture de ces créances à 7,4%.

A noter que la part des provisions sur les créances classées en Bucket 3 s'établit à plus de 58%.

	30/06/2023	31/12/2022
TOTAL Provisions	**469 269**	**444 331**
Bucket 1	116 761	118 825
Bucket 2	156 104	140 315
Bucket 3	196 404	185 191

Taux de couverture des encours de prêts et créances sur la clientèle

En pourcentage	30/06/2023	31/12/2022
Bucket 1	0,4%	0,4%
Bucket 2	7,4%	6,7%
Bucket 3	58,3%	58,9%

2.3.2 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le *trading book* et le *banking book*. La variation de juste valeur du *trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres. En 2022, et à l'image des années précédentes, aucune opération de *trading* n'a été effectuée.

Concernant le *banking book*, la politique est la suivante : le montant des excédents de fonds propres est placé selon les cibles d'allocation de la politique financière proposées par la Direction Générale et validées par le Conseil d'Administration. Une partie du *banking book* a vocation à être détenue à long terme (jusqu'à l'échéance des titres) et une autre partie est classée comptablement comme disponible à la vente.

2.3.2.1 Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la remontée des taux, les incertitudes économiques et les tensions géopolitiques, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit aux risques.

2.3.2.2 Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;
- au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale respecte le principe de séparation de fonction. Ainsi, la fonction à l'engagement des opérations appartient à une ligne hiérarchique différente des fonctions en charge de la mesure des résultats et des risques et de la fonction de contrôle :

- les opérateurs de marché (*Front Office*) sont rattachés au responsable du service gestion financière, premier degré de contrôle, au sein de la direction finance et pilotage ;
- les personnes en charge de la mesure des résultats et des risques (*Middle Office*), qui constituent le second degré de contrôle (premier niveau) sont rattachées à la direction en charge des centres d'affaires et de la banque privée ;
- les personnes en charge du contrôle second degré deuxième niveau sont rattachées au responsable de l'unité contrôle comptable et financier, au sein de la direction des risques et contrôles.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Le suivi des risques au niveau central se décline en trois comités, que sont le comité des risques Groupe, le comité de surveillance des risques, et le comité normes et méthodologies.

Organes de suivi des risques de niveau local

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance et d'appétit au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Conseil d'Administration délibère annuellement sur la politique générale, et davantage si l'environnement économique le nécessite. En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse Régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La Direction Générale propose à la validation du Conseil d'Administration la politique financière de la Caisse Régionale et organise sa mise en œuvre et son suivi, notamment à travers les différents comités et leurs délégations. Elle propose le niveau de tolérance aux risques de l'établissement en fonction de son profil de risque et définit la politique générale de gestion des risques financiers adaptée à celui-ci.

Elle veille à l'adéquation des dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers (organisation, comités, outils et systèmes, procédures internes et de contrôle, limites…) par rapport aux risques pris. La Direction Générale formalise les niveaux de délégations, plus ou moins étendus, aux comités mis en place et aux collaborateurs affectés au domaine financier. Elle informe et rend compte au Conseil d'Administration des résultats de ces activités et de tout fait significatif qui le nécessite.

Le Comité Financier traite de la définition de la politique financière, du suivi de sa mise en œuvre, notamment en matière d'investissements sur titres, refinancement moyen long terme, gestion du risque de taux et respect des limites. Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général, et/ou du Directeur Général Adjoint. Au-delà de ces acteurs, les membres permanents de ce comité sont définis dans la politique financière révisée annuellement :

Les résultats des contrôles financiers réalisés au cours de l'année sont régulièrement restitués à la Direction Générale en Comité de Contrôle Interne ainsi qu'aux Administrateurs en Comité des Risques et en Conseil d'Administration.

2.3.2.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

Les stress scenarii

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés

- au niveau de la Caisse Régionale, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité;
- au niveau de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, des stress adverses extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées…) sont par ailleurs produits au sein du groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par les *stress scenarios* globaux.

Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés de crédits.

2.3.2.4 Expositions

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de marché français résulte du montant investi sur chacun des marchés soit sous la forme d'achats de titres en direct, soit sous la forme d'achats de parts d'OPCVM.

2.3.2.5 Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

Risque sur actions provenant des activités de *trading*

Le risque action porté par la Caisse Régionale peut provenir d'activités de trading, du portefeuille de placement ou des actions d'autocontrôle. Sur le premier semestre 2023, la Caisse Régionale n'a engagé aucun encours en portefeuille de trading titres.

Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque action du portefeuille de placement est constitué des titres détenus par la Caisse Régionale et investis sur des marchés actions. Au 30 juin 2023, l'encours comptable brut du portefeuille de placement exposé au risque action s'élève à 21,3 millions d'euros, dont 14 millions d'euros d'exposition dans le fonds Brie Picardie Croissance. En complément, le portefeuille de la SAS Brie Picardie Expansion, filiale de la Caisse Régionale dédiée à l'activité de capital-investissement, comporte 154,6 millions d'euros d'encours comptable brut exposé au risque action au 30 juin 2023.

Actions d'autocontrôle

Les opérations de la Caisse Régionale sur ses propres certificats coopératifs d'investissement est présenté dans le chapitre 4.4 « Capital social et sa rémunération » du présent rapport financier.

2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel dans la partie 5, chapitre 3.6.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2023 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

2.3.3.1 Bilan cash au 30 juin 2023

Pour rappel, afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Crédit Agricole Brie Picardie, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement. Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS de la Caisse Régionale Brie Picardie. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS de la Caisse Régionale Brie Picardie et les compartiments du bilan cash tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting. De même, les repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Bilan cash bancaire avant nettings du Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2023

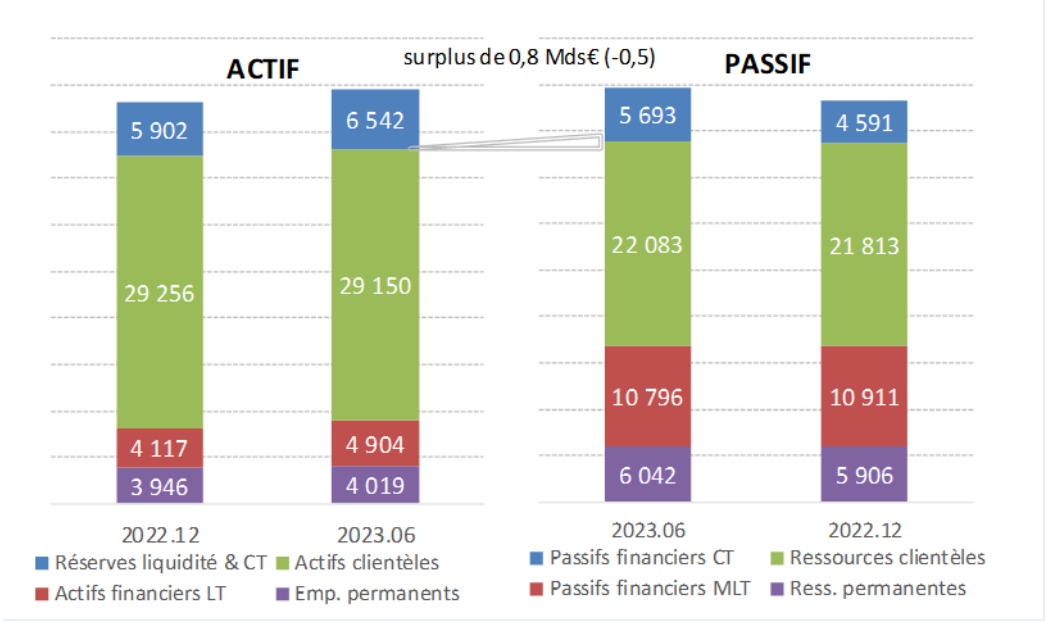

Le bilan cash bancaire de Caisse Régionale Brie Picardie, à 44,6 milliards d'euros au 30 juin 2023, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 0,8 milliards d'euros, notamment en raison d'une opération de centralisation de liquidité à CASA à plus d'un an pour plus de 3,9 milliards d'euros, qui est restituée à la Caisse Régionale Brie Picardie à court terme (opérations dites Evergreen de NSFR).

L'encours total T-LTRO 3 pour la Caisse Régionale Brie Picardie Agricole s'élève désormais à 0,8 milliard d'euros au 30 juin 2023, après l'échéance du 28 juin 2023.

L'excédent pro-forma (retraité de l'opération Evergreen) représente 4,7 milliards d'euros. Il est aussi appelé « position en ressources stables » et permet à la Caisse Régionale Brie Picardie de couvrir en grande partie son besoin en réserves HQLA liées à son activité bancaire (opérations clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 115,8%.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, la Caisse Régionale Brie Picardie demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2023 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 9,3 milliards d'euros au 30 juin 2023.

Elles comprennent les dettes sécurisées collatéralisées à hauteur de 3,8 milliards d'euros et des emprunts ou dettes senior préférées à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

La hausse des dettes seniors s'explique notamment par le financement lié au développement de l'activité clientèle.

Evolution des ressources de Marché long terme du Crédit Agricole Brie Picardie

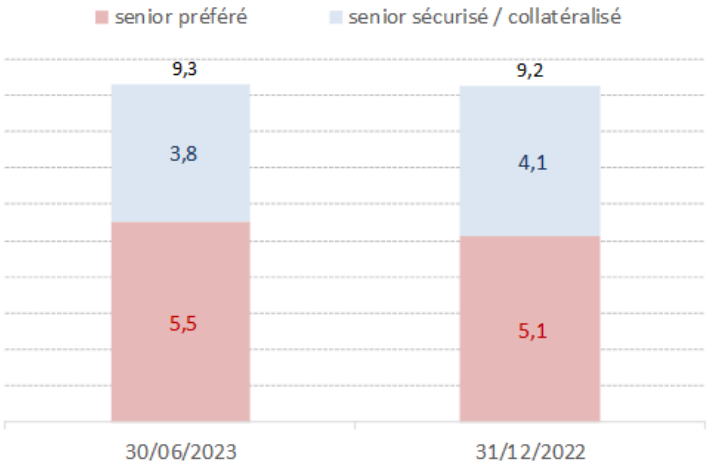

2.3.3.2 Evolution des réserves de liquidité de la Caisse Régionale Brie Picardie

Les réserves de liquidité de la Caisse Régionale, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 3,9 milliards d'euros au 30 juin 2023.

Le niveau transitoirement bas des réserves mobilisables en Banques centrales résulte du retard d'agrément à début juillet du nouveau véhicule de réserve de liquidité (seconde SFH).
La Caisse Régionale Brie Picardie a par ailleurs centralisé une partie de ses réserves immédiatement disponibles auprès de CASA. Les actifs éligibles et pré-positionnés en banques centrales après décote s'élèvent à 67 millions d'euros

Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2023 comprennent :

- 67 millions d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 755 millions d'euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 2 335 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres libres d'engagement d'un montant de 689 millions d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale Brie Picardie au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

2.3.3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

En millions d'euros	Caisse Régionale Brie Picardie **Moyenne sur 12 mois au 30/06/2023**	Caisse Régionale Brie Picardie **Au 30 juin 2023**
COUSSIN DE LIQUIDITE	4 734	3 092
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	2 564	2 220
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	184,7%	139,3%

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de la Caisse Régionale Brie Picardie s'élèvent à 184,7%. Le ratio LCR fin de période au 30 juin 2023 s'élèvent à 139,3%. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

La Caisse Régionale Brie Picardie est assujettie à la réglementation européenne en la matière (règlement 575-2013 modifié par le règlement 2019-876 du 20 mai 2019).

A ce titre elle doit respecter un ratio NSFR d'au moins 100% depuis le 28 juin 2021. A fin juin 2023, les ratios NSFR de la Caisse Régionale Brie Picardie sont supérieurs à 100%, conformément à l'exigence réglementaire.

2.3.4 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2022, dans les pages 156 à 158. Il n'y a pas eu d'évolution significative au premier semestre 2023.

Principaux travaux menés au cours du premier semestre de l'année 2023

Au premier semestre 2023, le Crédit Agricole Brie Picardie a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.
Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :

- Les Chartes de Contrôle Interne et de Gestion des Risques Opérationnels ainsi qu'un ensemble de Politiques connexes et procédures opérationnelles ont été revues et validées devant les instances au premier semestre. Par exemple, les Chartes citées ont fait l'objet d'une information au Comité de Contrôle Interne et validation en Conseil d'Administration le 20 juin 2023.
- Le périmètre de surveillance des entités sur base consolidée a été actualisé le 20 février, le 20 mars ainsi que le 27 avril 2023 afin de faire refléter les évolutions intervenues sur les entités qui y font partie, soit en termes de type de contrôle exercé, de nature d'activité (régulée ou non) ou d'identification ou non de risque(s) significatif(s).
- La cartographie des risques opérationnels 2022 a été finalisée et la synthèse envoyée à Crédit Agricole S.A. le 31 mars 2023. Cette dernière a fait l'objet d'une présentation au Comité de contrôle interne du 20 mars 2023. Un addendum a été effectué et envoyé à Crédit Agricole S.A. le 29 juin 2023 et une présentation s'en est suivie au Comité de contrôle interne du 11 juillet 2023.
  Le suivi des plans d'actions, à mettre en place à l'issue de la cartographie des risques opérationnels 2022, a été mené et a fait l'objet d'un suivi trimestriel avec présentation au Comité de contrôle interne.
- L'analyse annuelle des 17 scénarios majeurs a débuté au premier semestre, après rappel de la démarche et validation des scénarios retenus au Comité de Contrôle Interne du 27 avril 2023.
- La collecte et le suivi des incidents et alertes de type risques opérationnels se sont poursuivis, avec la prise en compte explicite des risques environnementaux dans la collecte afin de permettre leur identification et leur mesure. La présentation du dernier état des lieux a été faite au Comité de contrôle interne le 20 mars 2023.
- Les seuil d'alertes risques opérationnels ont été revus.
  Le seuil d'alerte risque opérationnel interne à la Caisse Régionale a été revu à la hausse afin de prioriser les actions sur les thématiques les plus à risque qui exposent la Caisse Régionale, conserver un degré de vigilance sur les thématiques de risque récurrente et maintenir un reporting trimestriel exhaustif, quel que soit le montant de l'incident.
  Les seuils d'alerte risque opérationnel (fraude et toute autre nature de risques opérationnels) Groupe sont restés inchangés.
  Enfin, le seuil d'alerte risque opérationnel significatif (0.5% des fonds propres) pour l'année 2023, tel que présenté et validé en Conseil d'Administration le 23 mai 2023, a été légèrement rehaussé (+3%) par rapport aux fonds propres de base au 31/12/2022.
- De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels se sont poursuivies au cours du premier semestre 2023.

2.3.5 Risques juridiques

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 24 avril 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse évalue à ce stade sa demande 51 millions d'euros. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse Régionale de Brie Picardie est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, une action a été instruite par le Tribunal Judiciaire d'Amiens qui, dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs, confirmant ainsi l'absence de fondement juridique de l'action entreprise.
Cette décision a fait l'objet d'une déclaration d'appel en date du 16 juin 2021.

2.3.6 Risques de non-conformité

Le dispositif mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale a pour objectif de se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales, à la prévention de la fraude externe et interne et de la corruption, et à la protection de la clientèle.
Les risques de non-conformité concernent le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires – qu'elles soient de nature législative ou réglementaire –, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la prévention et de la lutte contre la fraude et la corruption.

Ce dispositif et les actions menées dans ce domaine sont décrits ci-dessous :

La déontologie

Le code de déontologie de la Caisse Régionale, annexé au règlement intérieur, prévoit et régit le mode d'exercice professionnel des dirigeants et salariés et notamment les rapports avec les clients et les tiers.

Sur le 1er semestre, une action de révision de l'espace intranet conformité a été réalisée de façon à mettre plus en avant les différents thèmes de la déontologie tels que la charte éthique, le code de conduite général et les règles d'or de la déontologie, dans un but de favoriser l'appropriation du sujet à l'ensemble des collaborateurs.

Protection de la clientèle

L'équipe Déontologie a mené des actions en collaboration avec les différentes filières de la Caisse Régionale sur la protection de la clientèle, notamment sur le devoir de conseil MIF2 pour améliorer le suivi du devoir de conseil effectué et sur les clients fragiles pour mieux contrôler leur équipement en particulier sur les produits para bancaires.

Le risque de corruption

La Caisse Régionale a déployé l'ensemble des piliers de la « loi Sapin II » et poursuit ses actions de communications auprès des collaborateurs de la Caisse Régionale.
L'outil d'alerte BKMS qui est l'outil groupe reste toujours disponible aux collaborateurs, aucune alerte n'a été effectuée au cours du S1 2023.

La commercialisation de nouveaux produits et services

Le dispositif « Nouvelle Activité, Nouveau Produit » (NAP) permet de renforcer la protection des clients en s'assurant d'une part que les conseillers disposent des supports d'information et de formation nécessaires à la bonne connaissance des avantages et contraintes des produits et services commercialisés et d'autre part que l'information qui est fournie aux clients est claire, transparente et compréhensible.

Ainsi, au cours du S1 2022, 30 produits et services ont été NAPés lors du 1er semestre 2023.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des Sanctions Internationales

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'appuie quant à lui sur une équipe dédiée, des politiques et procédures formalisées, des formations spécifiques ainsi que des outils dédiés à la surveillance des flux atypiques.

Sous l'égide de DDC Casa, la Caisse Régionale a remplacé son outil socle de détection d'opérations atypiques et utilise dorénavant l'outil Détection de la Délinquance Financière (DDF). Les scenarios ont été revus et augmentent la pertinence des alertes traitées.
Lors du 1er trimestre 233 Déclarations de Soupçon ont été envoyées à Tracfin pour un délai moyen de 26 jours.

Concernant le conflit déclaré en Ukraine les Sanctions Internationales, la Caisse Régionale a adapté son dispositif vis-à-vis de la Russie et de la Biélorussie conformément aux demandes des autorités.

Par ailleurs, la Caisse Régionale a validé et précisé dans une note d'instruction son dispositif d'encadrement du risque pays notamment envers les Pays à Très Haut Risque (PTHR).

3. Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2023

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie en date du 26 juillet 2023

SOMMAIRE

CADRE GENERAL 48

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE 48

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 49

COMPTE DE RESULTAT 49

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 50

BILAN ACTIF 51

BILAN PASSIF 52

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 53

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 54

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES 55

1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES 55

2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE 56

2.1 Principales opérations de structure 56

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023 56

2.3 Autres événements significatifs de la période 57

3 RISQUE DE CREDIT ET OPERATIONS DE COUVERTURE 58

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période 58

3.2 Expositions au risque souverain 65

3.3 Comptabilité de couverture 66

4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 68

4.1 Produits et charges d'intérêts 68

4.2 Produits et charges de commissions 69

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 69

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres 70

4.5 Produits (charges) nets des autres activités 70

4.6 Charges générales d'exploitation 71

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 71

4.8 Coût du risque 72

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs 73
4.10 Impôts 73
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 75
5 INFORMATIONS SECTORIELLES 76
6 NOTES RELATIVES AU BILAN 76
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 76
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 77
6.3 Actifs financiers au coût amorti 78
6.4 Passifs financiers au coût amorti 79
6.5 Immeubles de placement 80
6.6 Provisions 81
6.7 Dettes subordonnées 83
6.8 Capitaux propres 84
7 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 85
8 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS 87
9 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERES 88
9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 88
9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 92
9.3 Réformes des indices de référence 95
10 ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2023 98

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.
Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, 85 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.
Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales, des filiales consolidables et d'un fonds dédié.
De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	*Notes*	**30/06/2023**	**30/06/2022**
Intérêts et produits assimilés	4.1	668 769	340 757
Intérêts et charges assimilées	4.1	(506 651)	(135 912)
Commissions (produits)	4.2	184 573	174 296
Commissions (charges)	4.2	(46 836)	(47 903)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	7 527	10 515
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		(442)	3 075
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		7 969	7 440
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	69 030	61 056
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(32)	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		69 062	61 056
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des activités d'assurance			
Charges afférentes aux activités d'assurance			
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus			
Produits et charges financiers d'assurance			
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance			
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance			
Produits des autres activités	4.5	11 413	1 300
Charges des autres activités	4.5	(6 981)	(2 035)
Produit net bancaire		**380 844**	**402 074**
Charges générales d'exploitation	4.6	(183 413)	(176 544)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(9 778)	(10 059)
Résultat brut d'exploitation		**187 653**	**215 471**
Coût du risque	4.8	(22 107)	(28 877)
Résultat d'exploitation		**165 546**	**186 594**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	88	13
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		**165 634**	**186 607**
Impôts sur les bénéfices	4.10	(25 150)	(32 256)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées			
Résultat net		**140 484**	**154 351**
Participations ne donnant pas le contrôle		(76)	
Résultat net part du Groupe		**140 560**	**154 351**

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	*Notes*	30/06/2023	30/06/2022
Résultat net		**140 484**	**154 351**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11		6 048
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	22 515	(393)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.11		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**22 515**	**5 655**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**(720)**	**(1 567)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**4.11**		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**4.11**	**21 795**	**4 088**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	(235)	(2 436)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11		32
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables			
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**(235)**	**(2 404)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**61**	**622**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**4.11**		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**4.11**	**(174)**	**(1 782)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**4.11**	**21 621**	**2 306**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**162 105**	**156 657**
Dont part du Groupe		162 181	156 657
Dont participations ne donnant pas le contrôle		(76)	

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	**4.11**		

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Caisse, banques centrales		109 744	107 843
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	484 368	462 206
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		85 215	96 053
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		399 153	366 153
Instruments dérivés de couverture		1 684 109	1 855 087
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	2 799 120	2 664 374
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		441 513	371 489
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 357 607	2 292 885
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	39 896 011	38 701 552
Prêts et créances sur les établissements de crédit		9 388 683	8 149 104
Prêts et créances sur la clientèle		28 918 173	29 153 188
Titres de dettes		1 589 155	1 399 260
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(1 585 899)	(1 736 687)
Actifs d'impôts courants et différés		123 228	128 297
Comptes de régularisation et actifs divers		380 462	329 845
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
Contrats d'assurance émis - Actif			
Contrats de réassurance détenus - Actif			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.5	53 434	8 448
Immobilisations corporelles		142 485	144 408
Immobilisations incorporelles		393	461
Ecarts d'acquisition			
Total de l'Actif		**44 087 455**	**42 665 834**

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	83 080	93 488
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		83 080	93 488
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture		179 572	170 569
Passifs financiers au coût amorti	6.4	37 000 319	35 465 334
Dettes envers les établissements de crédit		24 769 818	23 287 894
Dettes envers la clientèle		11 355 348	11 404 066
Dettes représentées par un titre		875 153	773 374
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(136 397)	(150 677)
Passifs d'impôts courants et différés		31 550	2 561
Comptes de régularisation et passifs divers		2 105 004	2 383 425
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées			
Contrats d'assurance émis - Passif			
Contrats de réassurance détenus - Passif			
Provisions	6.6	75 663	84 895
Dettes subordonnées	6.7	5 075	
Total dettes		**39 343 866**	**38 049 595**

Capitaux propres	**4 743 589**	**4 616 239**
Capitaux propres part du Groupe	**4 743 340**	**4 616 238**
Capital et réserves liées	1 751 083	1 751 263
Réserves consolidées	2 352 071	2 199 514
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	499 626	478 005
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		
Résultat de l'exercice	140 560	187 456
Participations ne donnant pas le contrôle	**249**	**1**
Total du passif	**44 087 455**	**42 665 834**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2022 Publié	**358 239**	**3 620 893**	**(22 565)**		**3 956 567**	**199**	**700 506**	**700 705**		**4 657 272**	**1**				**1**	**4 657 273**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																
Capitaux propres au 1er janvier 2022	**358 239**	**3 620 893**	**(22 565)**		**3 956 567**	**199**	**700 506**	**700 705**		**4 657 272**	**1**				**1**	**4 657 273**
Augmentation de capital	6 652				6 652					6 652						6 652
Variation des titres autodétenus			(2 055)		(2 055)					(2 055)						(2 055)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2022																
Dividendes versés au 1er semestre 2022		(31 898)			(31 898)					(31 898)						(31 898)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 652	(31 898)	(2 055)		(27 301)					(27 301)						(27 301)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(1 782)	4 088	2 306		2 306						2 306
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves																
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat du 1er semestre 2022									154 351	154 351						154 351
Autres variations		372			372					372						372
Capitaux propres au 30 juin 2022	**364 891**	**3 589 367**	**(24 620)**		**3 929 638**	**(1 583)**	**704 594**	**703 011**	**154 351**	**4 787 000**	**1**				**1**	**4 787 001**
Augmentation de capital	(1 039)				(1 039)					(1 039)						(1 039)
Variation des titres autodétenus			24 151		24 151					24 151						24 151
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2022																
Dividendes versés au 2nd semestre 2022		1			1					1						1
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions		197			197					197						197
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(1 039)	198	24 151		23 310					23 310						23 310
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						778	(225 784)	(225 006)		(225 006)						(225 006)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves																
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat du 2nd semestre 2022									33 105	33 105						33 105
Autres variations		(2 171)			(2 171)					(2 171)						(2 171)
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**363 852**	**3 587 394**	**(469)**		**3 950 777**	**(805)**	**478 810**	**478 005**	**187 456**	**4 616 238**	**1**				**1**	**4 616 239**
Affectation du résultat 2021		187 456			187 456				(187 456)							
Capitaux propres au 1er janvier 2023	**363 852**	**3 774 850**	**(469)**		**4 138 233**	**(805)**	**478 810**	**478 005**		**4 616 238**	**1**				**1**	**4 616 239**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																
Capitaux propres au 1er janvier 2023 retraité	**363 852**	**3 774 850**	**(469)**		**4 138 233**	**(805)**	**478 810**	**478 005**		**4 616 238**	**1**				**1**	**4 616 239**
Augmentation de capital	598				598					598						598
Variation des titres autodétenus			(778)		(778)					(778)						(778)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2023																
Dividendes versés au 1er semestre 2023		(35 002)			(35 002)					(35 002)						(35 002)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											324				324	324
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	598	(35 002)	(778)		(35 182)					(35 182)	324				324	(34 858)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(174)	21 795	21 621		21 621						21 621
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves																
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat du 1er semestre 2023									140 560	140 560	(76)				(76)	140 484
Autres variations		103			103					103						103
Capitaux propres au 30 juin 2023	**364 450**	**3 739 951**	**(1 247)**		**4 103 154**	**(979)**	**500 605**	**499 626**	**140 560**	**4 743 340**	**249**				**249**	**4 743 589**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros) Notes	30/06/2023	30/06/2022
Résultat avant impôt	**165 634**	**186 607**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9 781	10 059
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	21 874	14 355
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	(88)	(13)
Résultat net des activités de financement	5 815	2 149
Autres mouvements	66 630	20 950
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	***104 012***	***47 500***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(613 973)	838 016
Flux liés aux opérations avec la clientèle	127 541	(548 024)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(155 980)	(412 845)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(324 549)	1 491 071
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	8 210	(5 808)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	***(958 751)***	***1 362 410***
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	**(689 105)**	**1 596 517**
Flux liés aux participations (1)	(24)	(1 765)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7 670)	(5 866)
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	**(7 694)**	**(7 631)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	(34 358)	(25 273)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	(67 124)	49 054
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	**(101 482)**	**23 781**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	**(798 281)**	**1 612 667**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**3 449 546**	**3 599 667**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	107 843	115 427
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	3 341 703	3 484 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**2 651 265**	**5 212 334**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	109 744	100 498
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	2 541 521	5 111 836
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**(798 281)**	**1 612 667**

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)
** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2023, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à (24) milliers d'euros.

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie à ses actionnaires, à hauteur de (34 993) milliers d'euros pour le premier semestre 2023.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au cours du premier semestre 2023, les remboursements de dettes obligataires s'élèvent à (60 506) milliers d'euros.
Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2023 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
IFRS 17 IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance »	1er janvier 2023	Oui
Amendement à IFRS 17 Informations comparatives à la première application conjointe d'IFRS 17 et d'IFRS 9	1er janvier 2023	Non
IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables	1er janvier 2023	Non
IAS 8 Définition des estimations comptables	1er janvier 2023	Non
IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une même transaction	1er janvier 2023	Non

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2023

Compte tenu de l'absence d'activité d'assurance au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, la norme IFRS 17 n'aura pas d'impact attendu au niveau des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au 1er janvier 2023.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

➢ Palier VAL Brie Picardie Investissement

Au 30 juin 2023, entrée dans le périmètre de consolidation du palier Val Brie Picardie Investissement qui regroupe une part importante des activités foncières de la Caisse régionale. L'impact de cette première intégration s'élève à 0,3 million d'euros en résultat net part du groupe.

➢ FCT Crédit Agricole Habitat 2018

Au 30/06/2023, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2018 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché, ayant été débouclée par anticipation le 27 avril 2023 pour un montant total de 1,150 milliards d'euros au niveau Groupe.

Au 30 juin 2023, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2023

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2022 à l'exception des éléments suivants :

Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

Périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
FCT CAH 2018 compartiment CR887 Brie Picardie	Intégration globale	Sortie du périmètre	France		Entité structurée contrôlée	0%	100%	0%	100%
VAL BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France		Filiale	90%	0%	90%	0%
AMIENS INVEST	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France		Filiale	99,90%	0%	89,91%	0%
CROISSY BEAUBOURG INVEST	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France		Filiale	99,90%	0%	89,91%	0%
CROISSY INVEST 2	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France		Filiale	51%	0%	45,90%	0%
NANTEUIL LES MEAUX INVEST	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France		Filiale	99,90%	0%	89,91%	0%
NOISIEL INVEST	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France		Filiale	99,90%	0%	89,91%	0%
RIVERY INVEST	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France		Filiale	99,90%	0%	89,91%	0%

2.3 Autres événements significatifs de la période

➢ Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

La Caisse Régionale s'est assurée que le conflit Ukrainien n'impactait pas significativement son risque de crédit et d'image en mettant en place différentes diligences.
Depuis 2022, la Caisse Régionale a accompagné ses clients qui pouvaient être touchés par ce conflit et notamment la hausse des coûts des matières premières, des analyses complémentaires ayant aussi été menées sur le sujet.

➢ Pilier 2 - Globe

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.
Ces règles devront être transposées par les différents Etats.
A ce jour, au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE dans l'UE. A ce stade, l'information n'est pas raisonnablement estimable ; des travaux de recensement sont initiés au sein du Groupe. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

3 Risque de crédit et opérations de couverture

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2022	**1 389 031**	**(1 111)**	**12 452**	**(1 112)**			**1 401 483**	**(2 223)**	**1 399 260**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	**1 389 031**	**(1 111)**	**12 452**	**(1 112)**			**1 401 483**	**(2 223)**	**1 399 260**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**181 346**	**468**		**610**			**181 346**	**1 078**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	866 079	(22)					866 079	(22)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(684 733)	490					(684 733)	490	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période				610				610	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	**1 570 377**	**(643)**	**12 452**	**(502)**			**1 582 829**	**(1 145)**	**1 581 684**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	7 363		108				7 471		
Au 30 juin 2023	**1 577 740**	**(643)**	**12 560**	**(502)**			**1 590 300**	**(1 145)**	**1 589 155**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2022	**175 214**	**(28)**					**175 214**	**(28)**	**175 186**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	**175 214**	**(28)**					**175 214**	**(28)**	**175 186**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(153)**	**3**					**(153)**	**3**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)									
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(153)						(153)		
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3						3	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	**175 061**	**(25)**					**175 061**	**(25)**	**175 036**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(578)						(578)		
Au 30 juin 2023	**174 483**	**(25)**					**174 483**	**(25)**	**174 458**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2022	**27 212 560**	**(117 686)**	**2 068 295**	**(139 203)**	**314 413**	**(185 191)**	**29 595 268**	**(442 080)**	**29 153 188**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(182 470)**	**(21 214)**	**143 958**	**30 300**	**38 512**	**(16 447)**		**(7 361)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 016 780)	9 766	1 016 780	(32 210)				(22 444)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	839 882	(31 286)	(839 882)	58 292				27 006	
Transferts vers Stage 3 (1)	(23 073)	528	(45 129)	4 606	68 202	(22 713)		(17 579)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	17 501	(222)	12 189	(388)	(29 690)	6 266		5 656	
Total après transferts	**27 030 090**	**(138 900)**	**2 212 253**	**(108 903)**	**352 925**	**(201 638)**	**29 595 268**	**(449 441)**	**29 145 827**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(93 594)**	**22 807**	**(109 427)**	**(46 699)**	**(16 009)**	**5 234**	**(219 030)**	**(18 658)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	2 392 678	(19 895)	71 527	(13 277)			2 464 205	(33 172)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 444 072)	13 043	(180 954)	11 535	(11 827)	11 618	(2 636 853)	36 196	
Passages à perte					(4 182)	3 528	(4 182)	3 528	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(66)					5	(66)	5	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		29 631		(44 957)		(10 680)		(26 006)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(42 134)	28				763	(42 134)	791	
Total	**26 936 496**	**(116 093)**	**2 102 826**	**(155 602)**	**336 916**	**(196 404)**	**29 376 238**	**(468 099)**	**28 908 139**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	9 883		430		(279)		10 034		
Au 30 juin 2023 (4)	**26 946 379**	**(116 093)**	**2 103 256**	**(155 602)**	**336 637**	**(196 404)**	**29 386 272**	**(468 099)**	**28 918 173**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2023, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 345 616 milliers d'euros .

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2022	**364 205**	**(151)**	**7 284**	**(264)**			**371 489**	**(415)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2								
Retour de Stage 2 vers Stage 1								
Transferts vers Stage 3 (1)								
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1								
Total après transferts	**364 205**	**(151)**	**7 284**	**(264)**			**371 489**	**(415)**
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	**70 025**	**120**	**53**	**203**			**70 078**	**323**
Réévaluation de juste valeur sur la période	181		(150)				31	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	392 885	(28)					392 885	(28)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(323 041)	148					(323 041)	148
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			203	203			203	203
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total	**434 230**	**(31)**	**7 337**	**(61)**			**441 567**	**(92)**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(60)		6				(54)	
Au 30 juin 2023	**434 170**	**(31)**	**7 343**	**(61)**			**441 513**	**(92)**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2022	**2 348 899**	**(18 694)**	**76 973**	**(8 956)**	**15 859**	**(2 660)**	**2 441 731**	**(30 310)**	**2 411 421**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(2 151)**	**(1 700)**	**2 151**	**1 125**				**(575)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(39 610)	973	39 610	(2 815)				(1 842)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	37 459	(2 673)	(37 459)	3 940				1 267	
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	**2 346 748**	**(20 394)**	**79 124**	**(7 831)**	**15 859**	**(2 660)**	**2 441 731**	**(30 885)**	**2 410 846**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**(391 315)**	**6 158**	**(23 836)**	**2 215**	**(7 894)**	**1 981**	**(423 045)**	**10 354**	
Nouveaux engagements donnés (2)	730 390	(6 346)	12 365	(1 640)			742 755	(7 986)	
Extinction des engagements	(1 121 645)	10 419	(30 999)	4 393			(1 152 644)	14 812	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 085		(538)		1 981		3 528	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(60)		(5 202)		(7 894)		(13 156)		
Au 30 juin 2023	**1 955 433**	**(14 236)**	**55 288**	**(5 616)**	**7 965**	**(679)**	**2 018 686**	**(20 531)**	**1 998 155**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2022	**868 170**	**(2 209)**	**49 815**	**(4 273)**	**15 844**	**(9 980)**	**933 829**	**(16 462)**	**917 367**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(1 139)**	**(42)**	**1 139**	**(100)**				**(142)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(14 832)	220	14 832	(1 279)				(1 059)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	13 693	(262)	(13 693)	1 179				917	
Transferts vers Stage 3 (1)									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	**867 031**	**(2 251)**	**50 954**	**(4 373)**	**15 844**	**(9 980)**	**933 829**	**(16 604)**	**917 225**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**39 564**	**(258)**	**(2 813)**	**(136)**	**4 675**	**(1 819)**	**41 426**	**(2 213)**	
Nouveaux engagements donnés (2)	106 637	(752)	760	(599)			107 397	(1 351)	
Extinction des engagements	(67 073)	260	(3 573)	335	(294)	294	(70 940)	889	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		234		128		(2 113)		(1 751)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres					4 969		4 969		
Au 30 juin 2023	**906 595**	**(2 509)**	**48 141**	**(4 509)**	**20 519**	**(11 799)**	**975 255**	**(18 817)**	**956 438**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2023	**Expositions nettes de dépréciations**						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne				11 623	11 623		11 623
Arabie Saoudite							
Autriche				11 868	11 868		11 868
Belgique				35 533	35 533		35 533
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne				13 124	13 124		13 124
Etats-Unis							
France				517 464	517 464	11 768	529 232
Hong Kong							
Italie				26 675	26 675		26 675
Japon							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Taiwan							
Turquie							
Ukraine							
Autres pays souverains				34 073	34 073		34 073
Total				**650 360**	**650 360**	**11 768**	**662 128**

31/12/2022	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Autriche							
Belgique							
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne				13 020	13 020		13 020
Etats-Unis							
France				483 008	483 008	(13 168)	469 840
Hong Kong							
Italie				26 597	26 597		26 597
Japon							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Taiwan							
Turquie							
Ukraine							
Autres pays souverains							
Total				**522 625**	**522 625**	**(13 168)**	**509 457**

3.3 Comptabilité de couverture

Comme précisé dans nos annexes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2022, la Caisse régionale Brie Picardie met en place des opérations de couverture de différentes natures :

- **Couverture de juste valeur :** les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier
- **Couverture de flux de trésorerie :** les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments financiers ou transactions futurs hautement probables
- **Couverture d'un investissement net en devise :** les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Au 30 juin 2023, la Juste Valeur des dérivés de couverture s'élève à 1684 109 milliers d'euros à l'actif et 179 572 milliers d'euros au passif (contre respectivement 1 855 087 milliers d'euros et 170 569 milliers d'euros au 31 décembre 2022). Ces couvertures sont essentiellement des opérations de couverture en juste valeur : 1 597 245 milliers d'euros à l'actif et 156 968 milliers d'euros au passif (contre respectivement 1 780 010 et 157 743 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et 91,67 % du notionnel des dérivés de couverture au 30 juin 2023.
Les dérivés de couverture en juste valeur portent essentiellement sur de la couverture du risque de taux. Ces couvertures modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces

couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

(en milliers d'euros)	30/06/2023				31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés et de gré à gré	**86 864**	**22 604**	**993**	**1 479 027**	**75 077**	**12 826**	**104 891**	**871 124**
Taux d'intérêt	86 864	22 604	993	1 479 027	75 077	12 826	104 891	871 124
Change								
Autres								
Total des micro-couvertures de juste valeur	**86 864**	**22 604**	**993**	**1 479 027**	**75 077**	**12 826**	**104 891**	**871 124**
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 597 245	156 968	(221 238)	16 278 500	1 780 010	157 743	1 398 027	15 985 167
Total couverture de juste valeur	**1 684 109**	**179 572**	**(220 245)**	**17 757 527**	**1 855 087**	**170 569**	**1 502 918**	**16 856 291**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.
La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Le résultat de la comptabilité de couverture au compte de résultat est détaillé en note 4.3 des présents états financiers, notamment les effets d'inefficacité de couverture qui s'élèvent à -4 700 milliers d'euros au 30 juin 2023 (contre 13 852 milliers d'euros au 30 juin 2022) dont -174 milliers d'euros au titre des micro-couvertures et -4 526 milliers d'euros au titre de la macrocouverture.
A noter que l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux s'élève à 3 595 033 milliers d'euros à l'actif et 3 599 559 milliers d'euros au passif au 30 juin 2023 (contre respectivement 2 060 623 et 2 047 925 milliers d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution de cet écart est essentiellement liée à l'évolution de l'environnement de taux constaté au cours du 1er semestre 2023 (hausse des maturités court terme, et baisse des maturité long terme) conduisant à un ajustement de la Juste Valeur de la portion couverte des instruments financiers à taux fixe appartenant au portefeuille couvert et plus marginalement à quelques résiliations de dérivés de couverture.

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**30/06/2022**
Sur les actifs financiers au coût amorti	432 977	306 039
Opérations avec les établissements de crédit	3 273	3 638
Opérations internes au Crédit Agricole	126 046	34 360
Opérations avec la clientèle	289 629	252 487
Opérations de location-financement		
Titres de dettes	14 029	15 554
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 148	314
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	4 148	314
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	229 580	28 481
Autres intérêts et produits assimilés	2 064	5 923
Produits d'intérêts (1) (2)	**668 769**	**340 757**
Sur les passifs financiers au coût amorti	(429 302)	(80 913)
Opérations avec les établissements de crédit	(36 791)	(927)
Opérations internes au Crédit Agricole	(311 779)	(38 684)
Opérations avec la clientèle	(68 143)	(41 057)
Opérations de location-financement		
Dettes représentées par un titre	(12 201)	(244)
Dettes subordonnées	(388)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(77 328)	(54 948)
Autres intérêts et charges assimilées	(21)	(51)
Charges d'intérêts	**(506 651)**	**(135 912)**

(1) dont 2 887 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2023 contre 2 726 milliers d'euros au 30 juin 2022

(2) dont 52 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2023 contre 63 milliers d'euros au 30 juin 2022

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2023			30/06/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	848	(3 374)	(2 526)	583	(3 065)	(2 482)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 320	(32 672)	(13 352)	9 639	(34 274)	(24 635)
Sur opérations avec la clientèle	6 042	(1 422)	4 620	6 232	(1 944)	4 288
Sur opérations sur titres		(171)	(171)	13	(220)	(207)
Sur opérations de change	176		176	85		85
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 231	(15)	1 216	867	(10)	857
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	155 301	(8 985)	146 316	154 711	(8 200)	146 511
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 655	(197)	1 458	2 166	(190)	1 976
Total Produits et charges de commissions	**184 573**	**(46 836)**	**137 737**	**174 296**	**(47 903)**	**126 393**

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**30/06/2022**
Dividendes reçus	915	937
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(405)	2 844
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(1 418)	(333)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	12 542	(7 160)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	593	375
Résultat de la comptabilité de couverture	(4 700)	13 852
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**7 527**	**10 515**

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2023			30/06/2022		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**181 997**	**(182 171)**	**(174)**	**134 253**	**(133 099)**	**1 154**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	90 104	(91 271)	(1 167)	32 399	(113 213)	(80 814)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	91 893	(90 900)	993	101 854	(19 886)	81 968
Couverture de flux de trésorerie						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**3 595 033**	**(3 599 559)**	**(4 526)**	**2 060 623**	**(2 047 925)**	**12 698**
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 908 135	(1 691 423)	216 712	371 858	(1 688 755)	(1 316 897)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 686 898	(1 908 136)	(221 238)	1 688 765	(359 170)	1 329 595
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
Total Résultat de la comptabilité de couverture	**3 777 030**	**(3 781 730)**	**(4 700)**	**2 194 876**	**(2 181 024)**	**13 852**

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(32)	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	69 062	61 056
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**69 030**	**61 056**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Produits nets des immeubles de placement	2 150	329
Autres produits (charges) nets	2 282	(1 064)
Produits (charges) des autres activités	**4 432**	**(735)**

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Charges de personnel	(109 793)	(104 489)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(12 937)	(17 762)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(60 683)	(54 293)
Charges générales d'exploitation	**(183 413)**	**(176 544)**

(1) Dont 6 406 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2023 contre 8 563 milliers d'euros au 30 juin 2022

La réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) ont été pris en compte dans les états financiers du 1er semestre 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coût des services passés, en charges générales d'exploitation.
Au 30/06/2023, l'impact de cette réforme est de -1 515 milliers d'euros.

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Dotations aux amortissements	**(9 778)**	**(10 059)**
Immobilisations corporelles (1)	(9 711)	(9 977)
Immobilisations incorporelles	(67)	(82)
Dotations (reprises) aux dépréciations		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**(9 778)**	**(10 059)**

(1) Dont 884 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2023 contre 945 milliers d'euros au 30 juin 2022

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	**(6 167)**	**(23 513)**
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**6 315**	**(958)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	121	63
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 036	(1 520)
Engagements par signature	4 158	499
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**(12 482)**	**(22 555)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	204	(93)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(15 790)	(17 185)
Engagements par signature	3 104	(5 277)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	**(15 292)**	**(3 590)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(15 454)	(4 880)
Engagements par signature	162	1 290
Autres actifs (C)		
Risques et charges (D)	**(275)**	(1 413)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	**(21 734)**	**(28 516)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(275)	(333)
Récupérations sur prêts et créances	208	314
comptabilisés au coût amorti	208	314
comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Décotes sur crédits restructurés	(66)	(153)
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	(240)	(189)
Autres produits		
Coût du risque	**(22 107)**	**(28 877)**

Le renforcement global du provisionnement sur les créances saines est composé à la fois d'une reprise de provisions sur les encours les moins risqués et d'un accroissement de la provision sur les encours dégradés. Si le secteur de l'habitat voit ses encours et sa provision diminuer de façon significative, les dotations se concentrent plus particulièrement sur les filières impactées par le choc inflationniste comme l'Immobilier et la filière Surveillance qui rassemble certains secteurs d'activité en difficulté.

Le coût du risque de contrepartie atteint 10 point de base en référence annuelle. La hausse des provisions sur créances s'explique essentiellement par le passage en défaut de quelques contreparties du marché Corporate.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**88**	**13**
Plus-values de cession	88	13
Moins-values de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**88**	**13**

4.10 Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Charge d'impôt courant	(26 577)	(28 964)
Charge d'impôt différé	1 427	(3 292)
Total Charge d'impôt	**(25 150)**	**(32 256)**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2023

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	165 634	25,83%	(42 783)
Effet des différences permanentes			16 454
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 995)
Effet de l'imposition à taux réduit			60
Changement de taux			
Effet des autres éléments			3 114
Taux et charge effectifs d'impôt		**15,18%**	**(25 150)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2022

(en milliers d'euros)	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	186 607	25,83%	(48 201)
Effet des différences permanentes			16 693
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(3 084)
Effet de l'imposition à taux réduit			42
Changement de taux			
Effet des autres éléments			2 294
Taux et charge effectifs d'impôt		**17,29%**	**(32 256)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**(235)**	**(2 436)**
Ecart de réévaluation de la période	57	(2 467)
Transferts en résultat	32	
Autres variations	(324)	31
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		**32**
Ecart de réévaluation de la période		32
Transferts en résultat		
Autres variations		
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**61**	**622**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**(174)**	**(1 782)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		6 048
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en réserves		
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**22 515**	**(393)**
Ecart de réévaluation de la période	22 515	(393)
Transferts en réserves		
Autres variations		
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(720)	(1 567)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**21 795**	**4 088**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**21 621**	**2 306**
Dont part du Groupe	21 621	2 306
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la banque de proximité en France.
La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placements d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.
Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	85 215	96 053
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	399 153	366 153
Instruments de capitaux propres	46 341	49 881
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	352 812	316 272
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	**484 368**	**462 206**
Dont Titres prêtés		

(1) Dont 337 825 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2023 (contre 294 698 milliers d'euros au 31 décembre 2022)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	83 080	93 488
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	**83 080**	**93 488**

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	441 513	1 182	(2 501)	371 489	1 476	(2 561)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 357 607	532 278	(16 742)	2 292 885	509 036	(16 014)
Total	**2 799 120**	**533 460**	**(19 243)**	**2 664 374**	**510 512**	**(18 575)**

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	441 513	1 182	(2 501)	371 489	1 476	(2 561)
Total des titres de dettes	**441 513**	**1 182**	**(2 501)**	**371 489**	**1 476**	**(2 561)**
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Total des prêts et créances						
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**441 513**	**1 182**	**(2 501)**	**371 489**	**1 476**	**(2 561)**
Impôts sur les bénéfices		(305)	646		(381)	661
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		**877**	**(1 855)**		**1 095**	**(1 900)**

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	11 980			11 980		
Titres de participation non consolidés	2 345 627	532 278	(16 742)	2 280 905	509 036	(16 014)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 357 607**	**532 278**	**(16 742)**	**2 292 885**	**509 036**	**(16 014)**
Impôts sur les bénéfices		(15 018)			(14 298)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		**517 260**	**(16 742)**		**494 738**	**(16 014)**

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 388 683	8 149 104
Prêts et créances sur la clientèle	28 918 173	29 153 188
Titres de dettes	1 589 155	1 399 260
Valeur au bilan	**39 896 011**	**38 701 552**

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	169 898	170 639
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	67 612	87 119
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	4 585	4 575
Autres prêts et créances		
Valeur brute	**174 483**	**175 214**
Dépréciations	(25)	(28)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**174 458**	**175 186**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 530 653	3 309 730
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme	6 683 572	4 664 188
Prêts subordonnés		
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	**9 214 225**	**7 973 918**
Valeur au bilan	**9 388 683**	**8 149 104**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	7 149	6 504
Autres concours à la clientèle	29 249 537	29 355 377
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	909	914
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	39 107	111 137
Comptes ordinaires débiteurs	89 570	121 336
Valeur brute	**29 386 272**	**29 595 268**
Dépréciations	(468 099)	(442 080)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**28 918 173**	**29 153 188**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	**28 918 173**	**29 153 188**

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Effets publics et valeurs assimilées	650 611	522 935
Obligations et autres titres à revenu fixe	939 689	878 548
Total	**1 590 300**	**1 401 483**
Dépréciations	(1 145)	(2 223)
Valeur au bilan	**1 589 155**	**1 399 260**

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Dettes envers les établissements de crédit	24 769 818	23 287 894
Dettes envers la clientèle	11 355 348	11 404 066
Dettes représentées par un titre	875 153	773 374
Valeur au bilan	**37 000 319**	**35 465 334**

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	48 804	61 071
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	40 110	53 051
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	1 178 340	851 923
Total	**1 227 144**	**912 994**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	23 542 674	22 374 900
Total	**23 542 674**	**22 374 900**
Valeur au bilan	**24 769 818**	**23 287 894**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	8 548 274	9 150 158
Comptes d'épargne à régime spécial	149 078	149 966
Autres dettes envers la clientèle	2 657 996	2 103 942
Titres donnés en pension livrée		
Valeur au bilan	**11 355 348**	**11 404 066**

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	729 386	567 299
Emprunts obligataires	145 767	206 075
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	**875 153**	**773 374**

6.5 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Valeur brute	18 517	40 525	7 063				66 105
Amortissements et dépréciations	(10 069)		(2 602)				(12 671)
Immeubles de placement évalués au coût (1)	**8 448**	**40 525**	**4 461**				**53 434**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur brute	18 230		287				18 517
Amortissements et dépréciations	(9 298)		(771)				(10 069)
Immeubles de placement évalués au	**8 932**		**(484)**				**8 448**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.6 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2023
Risques sur les produits épargne-logement	16 995							16 995
Risques d'exécution des engagements par signature	46 772		45 974		(53 398)			39 348
Risques opérationnels	2 724		439		(1 854)			1 309
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 702							1 702
Litiges divers	7 020		490	(80)	(199)			7 231
Participations	474							474
Restructurations								
Autres risques	9 208		2 689	(3 189)	(104)			8 604
TOTAL	**84 895**		**49 592**	**(3 269)**	**(55 555)**			**75 663**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	33 242				(16 247)			16 995
Risques d'exécution des engagements par signature	33 903		121 223		(108 354)			46 772
Risques opérationnels	3 235		265	(106)	(670)			2 724
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 117			(161)			(1 254)	1 702
Litiges divers	5 910		2 556	(19)	(1 427)			7 020
Participations	474							474
Restructurations								
Autres risques	8 498		4 885	(4 000)	(175)			9 208
TOTAL	**88 379**		**128 929**	**(4 286)**	**(126 873)**		**(1 254)**	**84 895**

- Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 754 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision du même montant a été constatée dans les comptes de *la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie* au 31 décembre 2021. Les dépôts des mémoires des deux parties ont été effectués sur l'année 2022.

Le 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité, clôturant ainsi la procédure.
Dans ce contexte, la provision comptabilisée au 31 décembre 2021 a été reprise dans les comptes du 30 juin 2023.

- Provisions Epargne Logement

Comme indiqué dans nos états financiers consolidés au 31 décembre 2022, la mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque,

aurait dû entraîner une reprise mécanique de provision sur le second semestre 2022 du montant provisionné au 30 juin 2022 de 63,42%.

Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis 2022, à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision. Les conditions de marché observées sur ce 1er semestre 2023 nous incitent à reconduire la décision du 31 décembre 2022. La provision au 30 juin 2023 a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 16 247 milliers d'euros au cours du premier semestre 2022) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin du premier semestre 2023.

Des travaux sont menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte. Ces travaux seront finalisés au cours du second semestre 2023 et conduiront à un ajustement de la provision Epargne Logement au 31 décembre 2023 afin de représenter au mieux notre appréciation du risque encourus sur ces produits d'épargne réglementée tenant compte du nouvel environnement économique et financiers et conditions de marché.

6.7 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	**30/06/2023**	**31/12/2022**
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5 075	
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	**5 075**	

6.8 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2023
Au 30 juin 2023, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2023	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	**16 652 912**	**30,13%**	**0,00%**
Dont part du Public	14 795 811	26,77%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	396 180	0,72%	0,00%
Dont part Brie Picardie Esprit Ouvert	1 393 249	2,52%	0,00%
Dont part autodétenue	67 672	0,12%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**13 591 547**	**24,59%**	**0,00%**
Dont part du Public		0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 771 811	5,02%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	10 819 736	19,58%	0,00%
Parts sociales	**25 020 040**	**45,27%**	**0,00%**
Dont 85 Caisses Locales	25 020 020	45,27%	97,70%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	2,10%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,10%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,10%
Dont Autres		0,00%	0,00%
Total	**55 264 499**	**100,00%**	**100,00%**

La valeur nominale des titres est de 5 euros et le montant total du capital est de 276 322 milliers d'euros.

Rémunération

Au titre de l'exercice 2022, l'Assemblée générale du 31 mars 2023 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a approuvé le versement d'une rémunération nette par CCI/CCA de 1,02 euro et un intérêt aux parts sociales de 0,1150 euro.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2019	1,15	1,15	0,090
2020	0,79	0,79	0,0825
2021	1,00	1,00	0,085
2022	1,02	1,02	0,1150

Rémunérations payées au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 35 002 milliers d'euros en 2023 contre 31 897milliers d'euros en 2022.

7 Engagements de financement et de garantie et autres

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Engagements donnés	**3 015 152**	**3 398 198**
Engagements de financement	**2 018 686**	**2 441 731**
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 018 686	2 441 731
Engagements de garantie	**994 393**	**952 967**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	20 638	20 638
Engagements d'ordre de la clientèle	973 755	932 329
Engagements sur titres	**2 073**	**3 500**
Titres à livrer	2 073	3 500
Engagements reçus	**10 724 653**	**10 919 550**
Engagements de financement	**31 165**	**32 916**
Engagements reçus des établissements de crédit	31 165	32 916
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**10 693 488**	**10 886 634**
Engagements reçus des établissements de crédit	1 636 727	1 710 105
Engagements reçus de la clientèle	9 056 761	9 176 529
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	7 180 845	13 748 427
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 219	886
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	1 178 340	851 923
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**8 360 404**	**14 601 236**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		

Le 23 mars 2022, le conseil des gouverneurs de la Banque Centrale européenne a décidé de lever progressivement les mesures temporaires d'assouplissement des garanties de politique monétaire introduites en réponse à la pandémie de covid-19.
Dans ce contexte, la Banque de France a mis fin, à compter du 30 juin 2023, à l'éligibilité des prêts immobiliers résidentiels dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière et modifier en conséquence la décision du Gouverneur 2022-04 du 30 juin 2022.
En conséquence, la Caisse régionale Brie Picardie ne postera plus 6 239 411 M€ de créance immobilière auprès de la Banque de France.

Au 30 juin 2023, la Caisse régionale Brie Picardie a mis en pension auprès de Crédit agricole CIB une partie des titres seniors souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2019 (dans le cadre d'une opération intra-groupe Crédit agricole sans impact sur la trésorerie de la Caisse régionale).

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2023, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a apporté 7 180 845 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 13 748 427 milliers d'euros au 31 décembre 2022. La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a apporté :

- 3 134 675 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 9 838 347 milliers d'euros au 31 décembre 2022 *;*

- 640 111 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 621 625 milliers d'euros au 31 décembre 2022 ;

- 3 406 059 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 288 455 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

8 Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas opéré en 2023 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**85 215**		**85 215**	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	85 215		85 215	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**399 153**	**103 508**	**65 285**	**230 360**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**46 341**	**4 320**	**42 021**	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**352 812**	**99 188**	**23 264**	**230 360**
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	352 812	99 188	23 264	230 360
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 799 120**	**49 012**	**2 345 627**	**404 481**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 357 607		2 345 627	11 980
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	441 513	49 012		392 501
Instruments dérivés de couverture	**1 684 109**		**1 684 109**	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**4 967 597**	**152 520**	**4 180 236**	**634 841**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**96 053**		**96 053**	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Instruments dérivés	96 053		96 053	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**366 153**	**103 265**	**67 497**	**195 391**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**49 881**	**5 105**	**44 776**	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**316 272**	**98 160**	**22 721**	**195 391**
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	316 272	98 160	22 721	195 391
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 664 374**	**48 987**	**2 280 905**	**334 482**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 292 885		2 280 905	11 980
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	371 489	48 987		322 502
Instruments dérivés de couverture	**1 855 087**		**1 855 087**	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**4 981 667**	**152 252**	**4 299 542**	**529 873**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**83 080**		**83 080**	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	83 080		83 080	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	**179 572**		**179 572**	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**262 652**		**262 652**	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**93 488**		**93 488**	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	93 488		93 488	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	**170 569**		**170 569**	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**264 057**		**264 057**	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3**	**Actifs financiers détenus à des fins de transaction**					
		Créances sur les établissements de crédit	**Créances sur la clientèle**	**Titres reçus en pension livrée**	**Valeurs reçues en pension**	**Titres détenus à des fins de transaction**	**Instruments dérivés**
Solde de clôture (31/12/2022)	**529 873**						
Gains /pertes de la période (1)	10 963						
Comptabilisés en résultat	10 963						
Comptabilisés en capitaux propres							
Achats de la période	419 327						
Ventes de la période	(325 322)						
Emissions de la période							
Dénouements de la période							
Reclassements de la période							
Variations liées au périmètre de la période							
Transferts							
Transferts vers niveau 3							
Transferts hors niveau 3							
Solde de clôture (30/06/2023)	**634 841**						

Tableau 2 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat**								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**			**Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature**	**Actifs représentatifs de contrats en unités de compte**	**Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	**Créances sur les établissements de crédit**	**Créances sur la clientèle**	**Titres de dettes**			**Créances sur les établissements de crédit**	**Créances sur la clientèle**	**Titres de dettes**
Solde de clôture (31/12/2022)				**195 391**					
Gains /pertes de la période (1)				10 963					
Comptabilisés en résultat				10 963					
Comptabilisés en capitaux propres									
Achats de la période				26 797					
Ventes de la période				(2 791)					
Emissions de la période									
Dénouements de la période									
Reclassements de la période									
Variations liées au périmètre de la période									
Transferts									
Transferts vers niveau 3									
Transferts hors niveau 3									
Solde de clôture (30/06/2023)				**230 360**					

Tableau 3 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**		**Instruments dérivés de couverture**
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables**	
Solde de clôture (31/12/2022)	**11 980**		
Gains /pertes de la période (1)			
Comptabilisés en résultat			
Comptabilisés en capitaux propres			
Achats de la période		392 530	
Ventes de la période		(322 531)	
Emissions de la période			
Dénouements de la période			
Reclassements de la période			
Variations liées au périmètre de la période			
Transferts			
Transferts vers niveau 3			
Transferts hors niveau 3			
Solde de clôture (30/06/2023)	**11 980**	**392 501**	

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**10 863**
Comptabilisés en résultat	10 863
Comptabilisés en capitaux propres	

9.3 Réformes des indices de référence

Rappels sur la réforme des indices de taux et implications pour le Groupe Crédit Agricole

La réforme des indices de taux IBOR (InterBank Offered Rates) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des Risk Free Rates (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date a été fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- La cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référençant le LIBOR USD fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFIX (Thaïlande) ;
- La cessation du MosPrime (Russie) après le 30 juin 2023, du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les ténors non encore arrêtés (un, deux et trois mois) et plus récemment, l'arrêt du WIBOR - indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne - à horizon fin 2024.

Dès 2019, le Groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place dont certains auxquels le Crédit Agricole participe et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités.

De manière générale, la réalisation ordonnée et maitrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR ou certains RFR à terme tout en limitant les risques opérationnels et commerciaux après la cessation des indices.

Transition LIBOR USD

Cette transition impacte en tout premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée au LIBOR USD et pour laquelle la transition des stocks de contrats a démarré en 2022.

La très forte mobilisation des équipes et l'organisation mise en place ont permis de mener à bien la transition de la quasi-totalité du stock de contrats et de limiter l'usage du LIBOR USD synthétique. Ainsi :

- Les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés ont prioritairement été basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation anticipée ;

- L'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA a été transitionné par activation de la clause de fallback à la disparition de l'indice et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles réalisé la transition des dérivés compensés au second trimestre 2023 ;
- Les comptes à vue et autres produits assimilés ont été migrés par une mise à jour de leurs conditions générales en début d'année ;
- Pour les autres classes d'actifs, sauf exception, les contrats ont été migrés pro-activement ou par activation de la clause de fallback.

La migration opérationnelle des contrats s'est appuyée sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021. Le Groupe a également pu bénéficier pour certains de ces contrats et instruments financiers du dispositif mis en place par les autorités américaines qui ont validé la désignation d'un taux de remplacement statutaire pérenne du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

La transition se poursuivra au second semestre 2023 pour quelques contrats avec l'objectif de finaliser la bascule effective avant la première période d'intérêt basée sur l'indice de substitution. Cela concerne plus particulièrement l'activité de leasing de CAL&F et certains contrats et instruments financiers chez CACIB pour lesquels les discussions avec les contreparties n'étaient pas totalement finalisées fin juin.

Suite à la consultation lancée en novembre 2022, la Financial Conduct Authority (FCA) britannique a confirmé la mise en œuvre d'un LIBOR synthétique pour les ténors un, trois et six mois. Bien que le Groupe Crédit Agricole se soit organisé pour faire un usage très limité du LIBOR USD synthétique, il a soutenu à travers sa banque d'investissement CACIB l'ajout d'une option pour un LIBOR synthétique qui pourrait être activé au-delà du 30 septembre 2024 si la situation l'exigeait.

Le Groupe reste très vigilant à l'usage qui est fait par le marché du Term SOFR et a mis en place des règles strictes pour garantir le respect des recommandations émises par l'ARRC afin de limiter son usage sur les dérivés.

Transition des autres indices (MIFOR, SOR, THBFIX, MosPrime, CDOR, WIBOR)

Hors WIBOR également utilisé au sein du Groupe Crédit Agricole par CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing), les transitions sur les indices autres que le LIBOR USD concernent presque exclusivement la banque d'investissement.

Les enjeux s'avèrent assez peu significatifs à l'échelle du Groupe Crédit Agricole y compris pour les indices MIFOR, SOR, MosPrime et THBFIX dont le stock de contrats est principalement composé de dérivés clearés. La transition des contrats a été finalisée avant le 30 juin 2023, date de la dernière publication de ces indices.

Pour les transitions à venir, des actions préliminaires ont déjà été engagées par les entités concernées pour établir un premier inventaire des clients et transactions exposées au WIBOR et CDOR.

Gestion des risques associés à la réforme des taux

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, depuis 2019 les travaux menés par le Groupe ont porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions

des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Jusqu'en juin 2023, les risques liés à la réforme des taux interbancaires étaient concentrés sur la transition du LIBOR USD pour laquelle le marché s'est avéré être plus attentiste qu'il ne l'a été pour la transition des LIBOR GBP, JPY et CHF.

A compter du second semestre 2023, les risques associés à la réforme des taux concernent principalement la transition des indices WIBOR et CDOR pour lesquels les enjeux sont très localisés et jugés peu significatifs pour le Groupe Crédit Agricole. Néanmoins, afin de limiter au maximum les risques opérationnels et commerciaux inhérents aux transitions, les entités impactées organiseront lorsque cela sera possible des transitions proactives dans le respect des recommandations et jalons définis par les autorités.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2023, la ventilation par indice de référence Libor USD et des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

(en millions d'euros)	LIBOR USD	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	3 902	
Total des passifs financiers hors dérivés		
Total des notionnels des dérivés		

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30/06/2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.
Pour les indices de référence dont la cessation ou la non représentativité a été fixée au 30/06/2023, les expositions reportées correspondent au stock résiduel d'opérations / contrats non effectivement transitionnés à cette date, n'ayant pas basculé par activation de la clause de fallback début juillet 2023 et n'entrant pas dans le champ d'application des dispositifs législatifs mis en oeuvre par les autorités compétentes.

S’agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.
La Caisse régionale Brie Picardie a réalisé la collecte sur la base de données de gestion.

10 Événements postérieurs au 30 juin 2023

La Caisse régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

4. Rapport des commissaires aux comptes

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

63, Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie
Société coopérative à capital et personnel variables
RCS : Amiens 487 625 436

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Courbevoie, le 19 septembre 2023	Neuilly-Sur-Seine, le 19 septembre 2023
Franck Boyer	Jérôme-Eric Gras
Associé	Associé

5. Attestation du responsable de l'information financière

Déclaration du responsable du rapport financier semestriel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Amiens, le 26 juillet 2023

Le Directeur Général
Guillaume ROUSSEAU

6. Glossaire

Indicateurs Alternatifs de Performance

Indicateur	Définition
Collecte globale	La collecte globale comprend les encours de collecte bilancielle et les encours de collecte tierce.
Charges de fonctionnement nettes	Les Charges de fonctionnement nettes correspondent à la somme des postes « Charges générales d'exploitation » et « Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers.
Actif net par titre	L'Actif net par titre correspond au ratio entre les capitaux propres sociaux (en norme française) et le nombre de titres composant le capital social (parts sociales, CCI et CCA).
Résultat net sous-jacent	Le résultat net sous-jacent correspond au résultat net publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).
Niveau de couverture par les provisions des pertes attendues bâloises	Le ratio provisions sur pertes attendues bâloises correspond au rapport entre les provisions pour risque de crédit hors FRBG et l'EL bâlois.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3
487 625 436 RCS AMIENS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607